Association France Palestine Solidarité

Palestine Solidarité

91

janvier 2025 | 5 €

DOSSIER
PALESTINE EN SOUFFRANCE

> **Interview de Raphaël Pitti,** médecin, de retour de mission à Gaza

> **« si ma main survit, voici mon nom »** les traumatismes des enfants de Gaza

La session du CN des 14 et 15 décembre a réuni plus des trois quarts de ses membres et a été l'occasion de rendre un hommage émouvant à Christiane Hessel, militante infatigable des droits des Palestiniens, qui a choisi de quitter notre monde.

En ce qui concerne la situation internationale, force est de constater que les événements au Liban et maintenant en Syrie, ont eu pour conséquence de détourner les médias de la Palestine. Et pourtant… à Gaza la situation empire : bombardement systématique des bâtiments encore debout, ciblage des personnes, notamment le personnel hospitalier, manque de nourriture confinant à la famine. En Cisjordanie, l'effacement des communautés bédouines est en cours, la colonisation ne cesse de s'intensifier : depuis 14 mois, implantation de 43 nouveaux avant-postes, validation de 5 nouvelles colonies. Les incursions de l'armée israélienne dans les camps de réfugiés se sont encore intensifiées. L'économie est totalement asphyxiée, il n'y a plus de tourisme.

En Israël, votes successifs de lois liberticides à l'encontre de la population, le gouvernement ne fait plus mystère de sa volonté d'annexion du territoire palestinien. La même logique est à l'œuvre au Liban, ainsi que dans le plateau du Golan et en zone tampon.

Cependant, le vote à l'A.G. de l'ONU le 18 septembre de la résolution exigeant qu'Israël quitte les territoires occupés sous un an, a été renforcé par le vote à l'A.G. de l'ONU du 3 décembre d'une résolution « pour la création de l'État de Palestine ». Une conférence internationale aura lieu du 2 au 4 juin, coprésidée par la France et l'Arabie saoudite.

Le rassemblement à Strasbourg a été une réussite, grâce à la mobilisation des G.L., puisqu'il a réuni une soixantaine d'organisations, partis et syndicats, pour l'interpellation de l'Union européenne sur le thème de la protection du peuple palestinien. Le travail mené auprès des élu·es européen·nes commence à payer, puisqu'une trentaine ont rejoint le rassemblement. Il faudra nous en servir comme point d'appui pour la campagne « pour la suspension des accords d'association », relancée par 200 associations, syndicats, rejoints par des partis politiques. Un événement européen est en cours d'organisation pour fin janvier 2025.

Sur l'ensemble du territoire français les mobilisations se poursuivent, même s'il faut noter une baisse de fréquentation, ce qui après 14 mois de rassemblements quasi hebdomadaires peut s'expliquer ; par contre les initiatives diverses portées par les GL rencontrent un franc succès.

Les comptes définitifs de 2023, avec un résultat net comptable largement positif, ont été validés ; ils nous permettent d'envisager sereinement l'avenir pour pérenniser nos actions.

L'augmentation du nombre d'adhérent·es et des dons s'est confirmée en 2024, et il nous appartient de tout mettre en œuvre pour les conforter.

La communication éditoriale de l'AFPS était aussi à l'ordre du jour, puisque nous avons examiné le diagnostic-conseil qui préconise la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions afin de clarifier notre ligne éditoriale et améliorer la visibilité des contenus, tant sur le site internet que sur les réseaux.

Pour ce qui concerne le développement de l'AFPS, nous constatons avec satisfaction que nous atteignons le chiffre de 5 900 adhérents, au sein de 113 groupes locaux. Il sera nécessaire de pérenniser ces adhésions par l'implication des nouveaux membres dans les actions. Un travail doit également être mené avec certains G.L. qui ont moins de moyens, sans oublier les départements où nous ne sommes pas encore représentés. Une série de rencontres par zones géographiques est donc envisagée, ainsi que le développement de la formation et de la communication.

L'évolution des campagnes B.D.S. a fait l'objet d'un point particulier, en raison de la complexité de certaines d'entre elles, notamment BNP Paribas et Carrefour. Les outils qui les concernent ont été actualisés, et présentés avec une argumentation précise.

Pour finir, rappelons que l'année 2025 sera celle de la Conférence nationale des groupes locaux (CNGL). Plusieurs GL se sont proposés pour l'organisation de ces journées ; ils mèneront des études préliminaires quant aux lieux d'accueil et aux dates possibles.

Anne Catherine Charrier

Vous voulez offrir un petit cadeau qui dure toute l'année ?

Vous voulez faire connaitre la Palestine à quelqu'un de votre entourage ?

Faites découvrir la revue Palestine Solidarité

Abonnement pour les non adhérent·es de l'association à 12 € pour 4 numéros successifs :

- Un chèque au siège de l'AFPS : 21 ter rue Voltaire 75011 Paris en précisant l'adresse d'envoi
- Accès par QR code ou en utilisant le lien https://vu.fr/ZqMx

2 **Échos du Conseil national** des 28 et 29 septembre 2024
3 **Édito**
4 - 5 **Chroniques ordinaires de l'occupation**
6 **Nettoyage ethnique** à Jérusalem
7 **Ne pas oublier** la Cisjordanie
8 **Quel sera le poids** des témoins d'un génocide ?
9 **Les criminels de guerre** veulent massacrer en silence
10 **Amsterdam :** l'imposition d'un narratif israélien
11 **Mandats d'arrêts de la CPI :** une décision qui fera date
12 **Penser,** malgré la catastrophe
13 **L'Église de France** face au conflit en Palestine
14 **Israël-Palestine :** le regard d'une psychiatre
16 **La souffrance** et la résilience des femmes de Jénine
18 **« Si ma main survit,** voici mon nom »
20 **La toile carcérale** s'agrandit
22 **Ashlaa' et génocide à Gaza :** la vie embrase et résiste à la fragmentation de la chair
24 **Comment** peut-on laisser faire ça ?
25 - 26 **Fiche formation**
27 **En 2025 l'AFPS sera en campagne** pour la protection du peuple palestinien
28 **Protection du peuple palestinien :** l'AFPS secoue le Parlement européen
29 **Le Livre noir** de Gaza
30 **Dessiner** pour résister
31 **L'apartheid israélien,** une impasse tragique

© Photo de couverture : Activestills. Attaque de colons dans le village de Jit, en Cisjordanie, le 16 août 2024.

2025 : imposer le droit et la protection du peuple palestinien

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'horreur du génocide en cours à Gaza, un génocide filmé en direct par les victimes elles-mêmes, subi après 17 ans d'un blocus inhumain et illégal d'Israël.

Un génocide dont certains, au plus haut niveau de l'État, nient l'existence. Un génocide dont pourtant la Cour internationale de justice (CIJ) a à plusieurs reprises exigé la prévention sans qu'aucun des États qui en avait le pouvoir ne fasse rien pour y mettre fin.

Dans la suite de nombreux rapports dont celui de Francesca Albanese « Anatomie d'un génocide », Amnesty International a publié le sien qui ne laisse aucun doute : Israël commet un génocide à Gaza

Parallèlement et bien avant le 7 octobre, les Palestiniens de Cisjordanie ont dû faire face à une intensification du nettoyage ethnique et du vol des terres accompagnée d'une violence exacerbée des colons. Rappelons que tout n'a pas commencé le 7 octobre et que l'expulsion des Palestiniens et la confiscation de leurs terres sont une constante depuis la création de l'État d'Israël.

Si on connaît relativement bien les terribles bilans à Gaza où les 45 000 morts recensés ont été atteints, la situation en Cisjordanie est passée sous silence alors que son annexion est l'étape d'après pour Israël qui s'y prépare avec l'arrivée de Trump au pouvoir. Près de 800 Palestiniens y ont été assassinés depuis le 7 octobre 2023 par l'armée israélienne et les colons.

Pas moins de 41 communautés bédouines ont été totalement ou partiellement effacées de la carte, chassées par la terreur et le harcèlement. Sans compter la répression : 12 000 personnes ont été kidnappées par l'armée d'occupation et placées pour une bonne part d'entre elles en détention administrative et détenues dans des conditions effroyables.

Situation identique à Jérusalem où les destructions de maisons dans les quartiers palestiniens ainsi que les arrestations arbitraires, les confiscations de biens, les provocations et agressions des colons rythment une vie qui n'en est plus une.

La vie empêchée : l'éducation, la santé, la culture, l'agriculture, l'économie au ralenti ou à l'arrêt. Ainsi va le quotidien des Palestiniens, l'effacement colonial d'un peuple comme le décrit Francesca Albanese dans son dernier rapport.

Effacement qui concerne également les Palestiniens en Israël même : là aussi les Bédouins sont chassés, leurs villages détruits et leurs terres confisquées.

Semaines après semaines Israël empile les lois liberticides contre les journalistes, les enseignants, les députés : toute personne exprimant de l'empathie envers les victimes du génocide à Gaza est considérée comme faisant l'apologie du terrorisme et exclue de la société.

Normalement face à de telles violations du droit, la communauté internationale dans son ensemble devrait faire front pour arrêter le bras des criminels. C'est précisément le contraire qui se produit : les puissances occidentales réinventent le droit transformant l'obligation qu'a l'occupant d'assurer la protection de la population qu'il occupe en droit de se défendre, inventant comme Emmanuel Macron une prétendue immunité pour le génocidaire Netanyahou contre le mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale (CPI).

L'impunité d'Israël comme boussole, l'obligation des États de tout faire pour empêcher les crimes contre l'humanité et le crime de génocide passé pour pertes et profits. Et feu vert à Israël pour agresser l'ensemble de ses voisins : le Liban et maintenant la Syrie avec en ligne de mire colonisation et annexion.

Pourtant en cette année 2024, le droit a fait irruption à plusieurs reprises : la CPI a émis des mandats d'arrêt contre les criminels de guerre, la CIJ a demandé aux États d'empêcher le génocide et plus récemment elle a statué sur le caractère illégal de l'occupation du territoire palestinien (TPO). L'ONU a quant à elle décliné en termes d'obligations les conclusions de la CIJ : Israël doit quitter le TPO et démanteler les colonies d'ici septembre 2025, faute de quoi les États parties doivent prendre des sanctions.

Pour autant, nous ne nous faisons aucune illusion : Israël, soutenu par ses alliés, dont certains, comme la France ont voté la résolution exigeant la fin de l'occupation, n'a pas l'intention de se plier à cette résolution. Le respect du droit devra passer par la fin à l'impunité d'Israël avec notamment la campagne européenne pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël et l'application des résolutions de l'ONU demandant la fin de l'occupation, la reconnaissance de l'État de Palestine, et de la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le TPO.

Nombreux sont les États qui se rangent du bon côté de l'histoire. C'est à leurs côtés, que nous nous mobiliserons pour imposer le droit afin que le génocide à Gaza ne marque pas la fin du droit international et de notre humanité. Avant tout il faudra obtenir le cessez-le-feu, l'arrêt du génocide et la protection du peuple palestinien.

Anne Tuaillon

LES ENFANTS
PREMIÈRES VICTIMES DE LA BARBARIE ISRAÉLIENNE

La bande de Gaza n'est pas seulement un cimetière pour des milliers d'enfants, la bande de Gaza compte *« désormais le plus grand nombre d'enfants amputés par habitant au monde »*. C'est ce qu'a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, le 2 décembre 2024

F. L

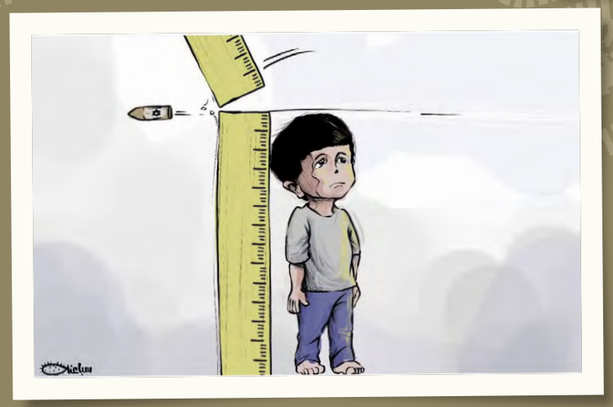

ILLUSTRATIONS DE MOHAMMAD SABAANEH
publiées sur son compte FB,
saisies entre le 13 octobre et le 1er novembre 2024 ;
avec son aimable autorisation.
(voir article p. 30)

UNE BIENNALE [1] DE GAZA ?

Les artistes gazaouis [2] entendent rappeler au monde qu'ils existent et qu'ils résistent, ils ont l'ambition de présenter leurs œuvres dans la bande de Gaza et hors de Gaza. Ils veulent non seulement faire connaître leurs réalisations mais montrer que *« poursuivre la création artistique au milieu la guerre et de l'oppression à Gaza n'est pas seulement un acte créatif, c'est un acte de résistance et de survie en soi »* dit Sehwail, artiste palestinienne de Gaza [3]. La Biennale de Gaza sera un événement artistique d'importance internationale qui reviendra tous les deux ans.

F. L

(1) Une biennale est un événement ouvert au public qui propose des œuvres d'art contemporain (exemple la Biennale de Venise)
(2) Ils sont une cinquantaine
(3) Rufaida Sehwail, 37 ans, habitait Gaza ville, sa maison a été bombardée. Elle et sa famille ont survécu, de nombreux amis et voisins ont été tués. Elle a perdu 17 ans de son travail d'artiste et une bibliothèque de presque mille livres dans le bombardement, elle a connu sept déplacements. Elle exerce la profession d'enseignante en art plastique.
(Sources The Gardian, *Agence Média Palestine)*

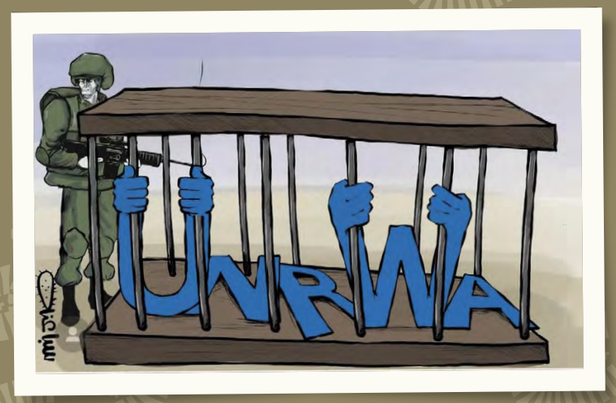

Nettoyage ethnique à Jérusalem

Comme le documentent les informations récentes du CCPRJ (Coalition civique pour les droits des Palestiniens de Jérusalem) l'année 2024 est marquée à Jérusalem-Est par l'accélération du nettoyage ethnique et la colonisation : par l'extension des colonies sur 4,5 km² supplémentaires, approuvée en un an d'une part et de l'autre par la démolition des maisons, l'expulsion des populations et l'installation des colons dans les quartiers palestiniens.

La démolition du quartier al-Bustan, au pied de la vieille ville, aujourd'hui engagée, en est un exemple dramatique dont il convient de mesurer la signification.

Insupportable démolition du centre al-Bustan

Mercredi 13 novembre, les forces d'occupation israélienne ont démoli le bâtiment du Centre social et culturel, et la tente de la solidarité, où depuis 20 ans, à la suite de premières démolitions, les habitants recevaient les délégations internationales et des représentations diplomatiques.

C'est un drame pour des milliers d'enfants, de jeunes, de familles qui y pratiquaient des activités éducatives et culturelles, dans un lieu de vie sociale et de soutien psychologique, face à la violence des colons et à la répression de l'armée.

C'est bien plus qu'un bâtiment qui a été détruit, mais un lieu de résilience et d'espoir, un lieu ouvert sur le monde, fort d'une coopération avec vingt et une collectivités territoriales françaises, avec le soutien financier du ministère des Affaires étrangères. Tout ce dont Israël ne veut pas ! Une étape supplémentaire a été franchie par la municipalité d'occupation israélienne dans un secteur où elle a fait détruire vingt-deux maisons depuis un an. Aujourd'hui elle entend démolir plus de cent maisons du quartier et expatrier 1 500 habitants dont 360 enfants. La zone est militarisée et entièrement fermée.

Projet d'urbanisme et judaïsation

Dans le quartier Silwan, au pied de la vieille ville, al-Bustan est contigu du secteur Wadi Hilweh où l'organisation des colons ELAD a créé la « Cité de David ». C'est avec l'objectif d'étendre celle-ci par l'aménagement d'un jardin biblique que la municipalité israélienne a promulgué, il y a 20 ans, ce projet d'urbanisme sur plus de 70 % des terrains d'al-Bustan.

Depuis, les habitants palestiniens et leurs associations élaborent des propositions alternatives et mènent des batailles juridiques pour conserver le droit de vivre dans leur quartier, à Jérusalem. Mais, face à la mobilisation pacifique des habitants, la municipalité israélienne accélère la mise en œuvre de la stratégie globale de judaïsation de Jérusalem.

© JB.

Après la destruction du centre, les activités ont lieu à l'extérieur

Faire enfin appliquer le droit international

Encore une fois, Israël viole le droit international : dans ce territoire occupé, comme fixé par la 4e Convention de Genève, les résidents palestiniens devraient être protégés par la puissance occupante et non agressés en permanence et dépossédés de leurs biens.

La Cour internationale de justice a indiqué, le 19 juillet 2024, que cette occupation par Israël est illégale et l'Assemblée Générale des Nations unies exige, par son vote du 18 septembre, qu'Israël y mette fin et démantèle ses colonies avant le 18 septembre 2025. La France ayant voté cette résolution, il serait temps de montrer qu'elle entend la faire appliquer !

La France s'est dite indignée par ces démolitions et a *« demandé des comptes à Israël »*. Mais les paroles n'ont aucun effet sur Israël, il y a longtemps que tout le monde le sait. Il faut enfin passer à l'étape des sanctions.

Au lieu des gages envoyés par le président Macron à Netanyahou, il est temps qu'enfin la France prenne des initiatives pour faire respecter le droit international et le droit des Palestiniens de vivre dans leur ville de Jérusalem.

Quelle suite en 2025 ?

L'Association du Centre social continue de mener ses activités dans l'espace public et ses militants démontrent, à nouveau, tout leur engagement et leur abnégation, invitant, plus que jamais, à un soutien renforcé.

Le Comité des habitants lance l'appel international ainsi conclu : *« … Le Comité demande instamment à l'Union Européenne et à ses États membres à faire preuve de leadership, en prenant des mesures décisives pour empêcher les destructions et protéger les droits des résidents. L'avenir de Jérusalem-Est ne dépend pas seulement de principes juridiques, mais aussi du courage moral de les faire respecter dans la pratique »*.

Il est de notre responsabilité de relayer cet appel et de contribuer à le faire entendre. ■

J.B.

CCPRJ

الائتلاف الأهلي لحقوق الفلسطينيين في القدس

The Civic Coalition for Palestinian Rights in Jerusalem

Violations commises au sein de Jérusalem-Est occupée entre le 7/10 et le 17/12/2024

Bilan des démolitions de maisons à Jérusalem-Est occupée :

- 297 structures ont été démolies sur ordre des autorités israéliennes dont 25 dans le quartier al-Bustan
- 205 immeubles d'habitation détruits parmi lesquels 98 étaient des autodémolitions forcées
- Plus de 2 200 personnes déplacées de force dont 750 enfants.
- Projets de colonisation et confiscation de terres depuis le 7 octobre.

Projets d'expansion des colonies israéliennes en cours à Jérusalem-Est

- Approbation : 26
- Dépôt : 28
- Marché public : 1
- Total : 55 projets

Terrains confisqués en prévision des projets de colonies israéliennes à Jérusalem-Est

- Approbation : 4 239 unités – 4 576,85 dunams (457 ha)
- Dépôt : 11 900 unités 2 622,17 dunams (262 ha)
- Marché public : 200 unités – Non renseigné
- Total : 16 339 unités – 7 199,02 dunams (720 ha)

En Cisjordanie occupée, 46 plans d'expansion des colonies planifient la construction de 5 982 unités résidentielles et l'expropriation de 7 199 acres de terres (2 913 ha).

(source CCPRJ)

N'oublions pas la Cisjordanie !

Colonisée, annexée, occupée, victime de la poursuite du nettoyage ethnique par Israël, comme elle l'est depuis 1948. Mais également attaquée – de l'intérieur – par l'Autorité palestinienne (AP) qui veut apparemment prouver sa compétence et son efficacité dans le cadre d'opérations de sécurité, avant l'arrivée de D. Trump à la présidence des États-Unis.

En violation du droit international [1], Israël accélère les mesures visant à consolider l'annexion et à s'approprier toujours plus de terres palestiniennes, en remplaçant les habitants autochtones par des colons. Neuf nouvelles colonies et quarante-neuf avant-postes ont été construits en un an [2] ; alors que dans le même temps, ce sont 1 617 structures palestiniennes qui étaient démolies.

« La situation en Cisjordanie liée à la brutalité de l'occupation est suffisamment insupportable sans que ceux qui sont censés défendre les intérêts et les droits du peuple palestinien ne s'en rendent de facto *complices »* [3]. Depuis le 7 octobre 2023, les forces palestiniennes ont tué 7 Palestiniens. À la suite des derniers événements dans les camps de réfugiés, le 11 décembre, le Bureau des droits de l'Homme des Nations unies a appelé l'AP à enquêter sur l'intervention de la police palestinienne dans le camp de Jénine, qui a affecté environ 69 000 personnes et soupçonne les forces de sécurité d'être responsables de violations du droit international des droits de l'Homme.

MS

(1) Conclusions de la CIJ qui estime illégale la présence continue d'Israël dans le territoire palestinien occupé et appelle à l'évacuation des colonies de Cisjordanie (18.7.24).

(2) Sources Ocha période du 31 octobre 2023 au 1er novembre 2024

(3) Voir communiqué de l'AFPS du 16 décembre 2024

Quel sera le poids des témoins d'un génocide ?

En marge d'un forum « Soigner et témoigner, médecine humanitaire en temps de guerre » à la faculté de médecine de Montpellier le 28 novembre, Pascal André, médecin infectiologue urgentiste solidaire, nous a accordé un entretien qui interroge sur l'engagement humanitaire lorsqu'on est témoin d'une « intention génocidaire ».

Au retour de votre mission à l'hôpital européen de Khan Younès en février 2024 [1], vous et vos collègues de PalMed aviez éprouvé beaucoup de difficultés à vous faire entendre, que ce soit par le milieu médical ou par des responsables politiques. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pascal André : Nous voulions que l'on écoute nos témoignages avec la parole enregistrée de nos confrères palestiniens, et nous avons constaté l'hypocrisie majeure de la plupart des politiques, entre non-dit et évitement. Nous avons tous vu la terreur à Gaza. Nous, soignants, avons le devoir de témoigner et aussi de nous intéresser aux causes, de les dénoncer. Nous avons documenté les faits que nous avons observés pour les remettre à la Cour pénale internationale (CPI).

De nouvelles missions peuvent-elles s'effectuer dans la bande de Gaza et où ?

P. A. : Une équipe devrait partir le 5 décembre. Mais il est impossible de se rendre dans la partie nord.

Certains d'entre nous veulent pouvoir rentrer de nouveau à Gaza et font le choix de rester dans leur statut d'humanitaire. D'autres se sont engagés publiquement [2] et en contrepartie risquent de ne plus être autorisés à y retourner.

Mais je suis persuadé que le travail doit être fait ici. Là-bas, nos collègues palestiniens nous disent *« Merci d'être là, de nous aider, de nous soutenir, mais rentrez chez vous ensuite pour faire stopper ce qui nous tue et nous mutile, le silence et l'hypocrisie des citoyens et de leurs politiques en Occident et aux USA. »*

Réfugiés à Gaza

Vous aviez fortement contribué à l'appel international des soignants auprès du Conseil de sécurité de l'ONU, quel résultat ?

P. A. : Cet appel consiste à demander l'ouverture d'un corridor humanitaire pour faire sortir les blessés très critiques, faire entrer les équipes soignantes, le matériel médical et des médicaments, des journalistes et experts de commissions d'enquête indépendantes.

La pétition a recueilli très peu de signatures, elle est toujours en ligne, mais il faut reconnaître que c'est un échec. Le Conseil de sécurité est bloqué par l'insupportable droit de veto d'un pays contre 192. Nous en avons tiré des enseignements, il faut procéder autrement pour mobiliser l'opinion.

Moi-même – je suis membre de PalMed et de Médecins du monde –, et quelques collègues soignants avons fait le choix de nous investir dans un collectif citoyen *« open Gaza »*. Ce collectif met en place des outils pour interpeller l'opinion, en mettant l'humain au cœur. Nous collectons de nombreux témoignages et nous les mettons à disposition [3], nous invitons à écouter la parole des Palestiniens, là-bas et aussi en Europe. De plus, nous voulons détecter et capter les propos en ligne qui valident ou encouragent les actes génocidaires. Cette vigilance finira bien par être utile.

Notre ligne de conduite : l'éthique et le droit.

Un message à faire passer ?

P. A. : Les manifestations, les drapeaux, ça ne suffit pas pour changer l'opinion. Il faut oser parler, faire valoir la parole des Palestiniens, révéler leur humanité pour faire tomber les représentations, faire bouger les consciences.

Propos recueillis par Odile Kadoura

(1) PalSol n° 88 p. 8-9 Des médecins et soignants français en mission à Gaza
(2) https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/090424/soignant-es-francais-es-revenant-de-gaza-les-drones-tanks-bombes-soldats-terrorisent-m
(3) Soigner témoigner Palesine https://drive.google.com/drive/mobile/folders/1DNyV-ugAXiB-nnqGtQuHwjXZskVUe6Dy?usp=sharing

Les criminels de guerre veulent massacrer en silence

Pour poursuivre le génocide à Gaza, les dirigeants suprémacistes israéliens font adopter une panoplie législative.

À huis clos. Ni journaliste étranger, ni témoin. Et pourtant, malgré les interdits, le monde entier sait, a les moyens de savoir. La guerre que mènent les dirigeants israéliens contre la population gazaouie, par les bombes, les snipers, la faim, la soif, les entraves à tout passage d'aide humanitaire dans le nord du territoire, les destructions de toutes les conditions d'existence et de tous les lieux d'histoire et de culture de la société sont filmés, chaque jour, par les Palestiniens eux-mêmes. Et par leurs journalistes. Au prix de leur vie. Quelque 180 journalistes directement ciblés et assassinés. Comme ils et elles le sont en Cisjordanie et à Jérusalem-Est où les colons tuent, spolient, expulsent, aidés par l'armée.

La guerre, c'est aussi la guerre de l'information. S'y inscrit le vote par le Parlement israélien, fin octobre dernier, de deux textes interdisant l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit assistance et protection à près de six millions de réfugiés de Palestine au Moyen-Orient. En jeu, bien sûr, la volonté d'affamer la population, de mettre un terme à toute reconnaissance internationale des droits des réfugiés palestiniens, mais aussi tenter d'empêcher ou de délégitimer tout témoignage (cf encadré et fiche formation pages 25 - 26)

Faire taire, c'est aussi accuser les Israéliens qui refusent le massacre. Journalistes, en particulier au quotidien *Ha'aretz*, enseignants, notamment d'histoire, cinéastes, militantes et militants d'ONG, ne subissent plus seulement la censure mais aussi le risque d'accusation de trahison s'ils soutiennent les droits des Palestiniens, accusés dès lors de soutien à *« organisation terroriste »*. La loi d'octobre dernier permet de licencier des enseignants à ce motif. La *Nakba* ? Elle n'a pas existé. Des crimes de guerre ou contre l'Humanité dans le territoire occupé ? Faux. Prouver le contraire est un crime… Attaquer les garants d'une certaine démocratie, fût-elle réservée aux seuls Israéliens juifs, relève de la panoplie des criminels. Les mêmes qui voulaient mettre un terme à l'indépendance de la Cour suprême ou qui ont voté les lois de 2011 sanctionnant toute commémoration de la *Nakba*, interdisant tout appel au boycott et tendant à museler les ONG.

Les Palestiniens, eux, y sont habitués depuis longtemps. Qu'il s'agisse, dans la période récente, de la loi (2011) permettant à des « comités d'admission » d'accepter ou non des Palestiniens dans telle ou telle ville, tel ou tel quartier ou de la loi fondamentale de 2018 qualifiant Israël d'État-nation du peuple juif et légalisant la ségrégation qui existait *de facto*. Le 7 novembre dernier, le Parlement a aussi adopté une loi qui permet d'expulser vers Gaza tout Palestinien considéré comme « terroriste » ainsi que sa famille.

Mais certains gouvernements, comme le gouvernement français, s'acharnent encore à refuser toute sanction et même l'application des mandats d'arrêts de la CPI. ■

Isabelle Avran

Note de la rédaction : un dernier projet : une loi autorisant les colons à l'achat de terre directement aux Palestiniens en « Judée-Samarie », pour « élimination de la discrimination » !

Une étape supplémentaire franchie pour éliminer l'UNRWA et la question des réfugiés

Le 28 octobre 2024, le Parlement israélien a adopté – à une écrasante majorité – deux projets de loi qui ciblent l'UNWRA et les réfugiés palestiniens du territoire occupé.

Philippe Lazzarini, commissaire général de l'Agence, avait alerté sur le fait que *« ces projets de loi ne feraient qu'aggraver les souffrances des Palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, où les gens vivent un véritable enfer depuis plus d'un an »*.

Selon la loi sur la cessation des activités de l'UNWRA, l'Office n'effectuera aucune mission, ne fournira aucun service – directement ou indirectement – sur le territoire souverain de l'État d'Israël. Situées en réalité dans Jérusalem-Est occupée depuis 1967 et annexée en 1980, deux structures sont gravement impactées : dans un délai de trois mois, le quartier général de l'agence onusienne devrait fermer et les Palestiniens du camp de Shuf'at seraient définitivement abandonnés.

Une deuxième loi révoque le statut diplomatique des employés internationaux et leur immunité, entraînant le possible refus de visas et permis de résidence. Sans immunité internationale, le personnel international de l'UNWRA ne pourra entrer en Palestine occupée et s'y déplacer.

Cette loi interdit toute coordination entre l'Agence et les autorités israéliennes chargées de l'administration du territoire occupé (COGAT). Cette instance (sous l'autorité du ministre d'extrême droite Bezalel Smotrich) contrôle l'aide et les services entrant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Les lois israéliennes nouvellement adoptées constituent une violation flagrante du droit international. Elles contredisent les mesures provisoires de la Cour internationale de justice de mars 2024, dont l'obligation pour le régime israélien de coopérer avec les Nations unies, et d'assurer l'aide humanitaire dans la bande de Gaza

GT réfugié·es

Amsterdam : l'imposition d'un narratif israélien

Le 7 novembre des affrontements ont lieu à Amsterdam autour du match de l'UEFA entre l'Ajax et le Maccabi Tel Aviv. Les médias les ont présentés uniquement comme des attaques « antisémites », voire des « pogroms », et ont relayé les fausses informations venant du gouvernement colonial israélien. Ces affrontements ont donné lieu à des instrumentalisations politiques et médiatiques complètement disproportionnées.

Les supporteurs de football ne sont pas toujours de braves gens calmes et tranquilles, c'est un euphémisme de le dire, et parfois leurs « actions » relèvent plus de la rubrique des faits divers que de celles du sport. Nous en avons eu maints exemples dans le passé, qu'il soit lointain ou récent, en France, comme dans de nombreux autres pays. Les risques d'incidents entre supporteurs amènent parfois les autorités à interdire la présence de ces groupes « ultras » ou, *a minima*, à les encadrer fermement. Dans certains pays, ils peuvent être liés à des partis ou mouvements politiques. C'est le cas en Israël où de nombreux clubs sont liés à des mouvements politiques : le *Beitar* de Jérusalem et le *Maccabi* de Tel Aviv [1] sont liés à l'extrême droite alors que l'autre club de Tel Aviv, le *Hapoël*, ne l'est pas.

Revenons-en aux faits avérés. Dès le 5 novembre, plusieurs centaines de supporteurs du Maccabi sont arrivés à Amsterdam (ils seront 2 600 [2] le jour du match). Et dès le soir, ils déferlent dans le centre-ville, ainsi que le lendemain, encore plus nombreux. Ils se signalent par leurs chants haineux, racistes, anti-arabes, en soutien à l'armée israélienne, aux colons, au génocide… ils s'en prennent aussi aux populations racisées (notamment aux Marocains qui forment la première communauté étrangère aux Pays-Bas : agression d'un chauffeur de taxi dont le véhicule sera incendié…) et s'attaquent aussi aux symboles de soutien au peuple palestinien (de nombreux drapeaux palestiniens seront arrachés de façades d'immeubles du centre-ville et brûlés).

Le jour du match, les « supporteurs » du *Maccabi* continuent à se comporter comme des hooligans : chants racistes et homophobes, violation de la minute de silence en mémoire des victimes espagnoles des inondations de Valence… Après le match, des hooligans, sans doute vexés par la déculottée de leur équipe (0-5), s'en prennent aux passants devant la gare centrale et même à un car de police. Ailleurs, des « supporteurs » israéliens sont agressés et parfois jetés dans des canaux. Mais il y a aussi des paroles et des actes clairement antisémites. L'affaire est donc complexe et mêle hooliganisme, violence anti-palestinienne, racisme anti-arabe et antisémitisme.

Cette affaire, ultra-médiatisée et instrumentalisée par l'État colonial israélien, ses soutiens et notamment une partie de la presse européenne, révèle de nombreuses carences, en particulier des instances footballistiques, aussi bien celles de l'UEFA que celles de la FIFA. Comment se fait-il qu'au vu de la réputation de violence et de racisme des « supporteurs » du *Maccabi* et d'incidents qu'ils avaient provoqués lors d'un match à Athènes en mars 2024, l'UEFA n'ait pas interdit le déplacement de ces voyous du *Maccabi* ? Par ailleurs, comment se fait-il que la FIFA n'ait pas encore répondu à la lettre de la fédération palestinienne de football qui demande la suspension de la fédération israélienne en raison des crimes de guerre et contre l'humanité commis par les forces d'occupation israéliennes à Gaza ? La suspension de la Russie et de la Biélorussie avait été beaucoup plus rapide : encore, le double standard !

Mais ce qui est le plus surprenant dans cette affaire, c'est que de nombreux médias, notamment la plupart des médias audiovisuels français, et une grande partie de la classe politique européenne, ont repris le narratif israélien [3], y compris dans ses pires formulations, Netanyahou n'hésitant pas à comparer les événements d'Amsterdam à la Nuit de cristal [4] (9/10 novembre 1938), pogrom antisémite voulu et organisé par Hitler et le régime nazi dans tout le Reich (Allemagne, Autriche, région des Sudètes).

Les dirigeants occidentaux ont très largement soutenu la position israélienne ; c'est ainsi que Biden a déclaré *« Les attaques antisémites contre des supporters de football israéliens à Amsterdam sont méprisables et font écho à des moments sombres de l'Histoire où les juifs ont été persécutés. »* Macron a lui aussi convoqué l'histoire : *« Les violences contre des citoyens israéliens à Amsterdam rappellent les heures les plus indignes de l'Histoire. »* [5]. Certains médias (notamment la BBC et BFMTV) ont présenté une vidéo montrant l'agression d'un passant néerlandais par des *« supporteurs »* israéliens comme étant l'agression d'un *« fan »* par la foule néerlandaise. L'autrice de la vidéo a dû démentir la supercherie de ces médias [6]. Rares sont les médias qui se sont excusés ou ont nuancé leurs propos par la suite.

Dans les jours qui ont suivi plusieurs personnalités amstellodamoises, notamment Jelle Zijlstra, directeur de théâtre et membre de la communauté juive d'Amsterdam, se sont interrogées sur la manière dont a été présentée « cette affaire ». Quant à la maire d'Amsterdam, Femke Halsema, lors d'une interview du 17 novembre, elle explique comment les autorités locales ont *« été complètement dépassées par Israël »*, elle reconnaît avoir été manipulée et regrette sa reprise du mot *« pogrom »* utilisé par le gouvernement israélien [7]. Mais ces prises de position *a posteriori*, n'ont pas ou peu été relayées dans les médias dominants…

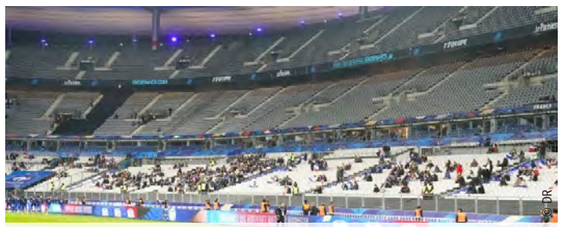

© DR

Le match France-Israël au stade de France : un seul vainqueur, le boycott

Et pendant ce temps le martyre du Liban et le génocide à Gaza continuaient allègrement… ■

Jacques Fontaine

(1 et 7) *« L'histoire d'un club raciste ne m'a jamais été racontée correctement »*. Femke Halsema, maire d'Amsterdam, Contre Attaque, 20-11-2024

(2, 4, 5 et 6) G. Lenoir, Violences antisémites et racistes à Amsterdam : les faits derrière l'emballement, Médiapart, 14-11-2024

(3) Le traitement des événements d'Amsterdam : un naufrage politique et médiatique. Bureau national de l'AFPS, 12-11-2024

Mandats d'arrêts de la CPI : une décision qui fera date

La Cour pénale internationale (CPI) a émis des mandats d'arrêt pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité contre Benyamin Netanyahou, Yoav Gallant et le commandant du Hamas Mohammed Deif. Pour les dirigeants israéliens, c'est un coup de tonnerre.

Dans plus de 120 États, le Premier ministre Benyamin Netanyahou et son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant risquent d'être arrêtés et transférés à la Cour pénale internationale. Au-delà de leur cas personnel, c'est toute la politique criminelle des dirigeants politiques et militaires de Tel-Aviv qui est mise en accusation.

Ce 21 novembre 2024, la CPI a en effet pris une décision historique, qui répond aux exigences des victimes, mais qui met aussi en lumière le rôle que peut et doit jouer le Droit international pour mettre un terme à l'impunité et contribuer à mettre fin à ces crimes comme aux guerres coloniales. Pour les juges, l'offensive israélienne dans la bande de Gaza et en Cisjordanie représente de graves violations du droit international humanitaire et des crimes relevant du statut de la Cour.

Israël n'a pas adhéré au statut de Rome et ne reconnaît donc pas la légitimité de la CPI. Benyamin Netanyahou a dit rejeter *« avec dégoût les actions absurdes et les accusations mensongères qui le visent »*, accusant les juges d'être *« animés par une haine antisémite à l'égard d'Israël »*. Accusation utilisée *ad nauseam* contre quiconque critique, dénonce ou condamne sa politique suprémaciste. Le Premier ministre israélien, au mépris de l'Histoire et de la lutte nécessaire contre toute forme d'antisémitisme, est allé jusqu'à évoquer un *« nouveau procès Dreyfus »*. Parmi les juges qui ont voté unanimement, pourtant, un homme, Theodor Meron, survivant des camps nazis.

Tandis que l'État d'Israël a violé depuis sa création quasiment toutes les résolutions des Nations unies et de son conseil de sécurité, et ce dans une totale impunité, ces mandats d'arrêt émis par la CPI représentent un tournant. Jusqu'alors, tous les accusés poursuivis étaient des responsables africains, puis en 2023 des mandats d'arrêt ont visé des responsables russes, incluant le président Vladimir Poutine, pour les crimes commis en Ukraine. Quelle que soit la légitimité de ces mandats, difficile alors de ne pas considérer un double standard dans les mises en accusation qui n'avaient jamais concerné des dirigeants occidentaux ou leurs alliés. La Cour vient, ce 21 novembre, de démontrer son indépendance : quiconque viole le droit international et commet des crimes de guerre, contre l'Humanité ou de génocide, peut être poursuivi. En dépit des pressions ou menaces qui peuvent s'exercer sur les juges.

Reste à obtenir la mise en œuvre de ces décisions. Les États-Unis s'y refusent. Si Josep Borrell, Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, demande au contraire que ces mandats d'arrêt soient respectés, la France, elle, s'y refuse également.

Le nouveau rapport publié par *Amnesty International* en décembre qui, après *« des mois d'enquêtes, de collecte de preuves et d'analyses juridiques »*, démontre que les autorités israéliennes commettent un crime de génocide contre la population palestinienne de Gaza, quelques mois après les plaidoiries des avocats et experts sud-africains, notamment, à la Cour internationale de justice, amènera-t-elle la France et les autres États récalcitrants à respecter leurs obligations issues du droit international ? *« Elles [ces autorités] se sont notamment rendues coupables de meurtres, d'atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale des personnes, et de soumission délibérée des Palestiniens et Palestiniennes de Gaza à des conditions de vie destinées à entraîner leur destruction physique. Depuis plus d'un an, la population palestinienne de Gaza a été déshumanisée et traitée comme un groupe de sous-humains ne méritant pas le respect de ses droits fondamentaux, ni de sa dignité. »*, rappelle *Amnesty*, à l'instar de témoins et responsables de plusieurs agences des Nations unies. Il est temps d'y mettre fin. ■

Isabelle Avran

Penser, malgré la catastrophe

La barbarie est partout à présent, en Palestine, au Liban. Et le monde se tait. En quoi la pensée arabe actuelle peut-elle nous aider à sortir de ces horreurs ?

Le présent article est une ébauche de réflexion, déclenchée par le Sommet international des pensées arabes organisé par l'IMA [1], en collaboration avec le CAREP [2], les 14 et 15 novembre. Ce sommet avait un triple objectif :

› Affirmer la vitalité de la production intellectuelle arabe ;
› Mettre en lumière les figures majeures de cette production et de la circulation des idées et des savoirs ;
› Promouvoir l'échange entre les pensées arabe et européenne

On connaît la pensée arabe classique, mais les pensées arabes actuelles, en prise sur le réel, très diverses, sont souvent mal connues. Existe-t-il une pensée spécifique au monde arabe ? Si oui, comment la définir ? Quels en sont les thèmes structurants ? Comment évoluent les supports de production et de circulation des savoirs ?

Ouvertes par Leila Seurat et Mathieu Gousse (CAREP), les rencontres ont commencé par un panel sur *« la pensée arabe en révolution »*. En quoi les soulèvements de 2011 constituent-ils une césure dans la production intellectuelle arabe ? Comment interagissent idées politiques et processus révolutionnaires, violences et pensée ?

L'historienne Leyla Dakhli critique la causalité réciproque, tentante, entre révolution et pensée, vieux thème propre à l'histoire de la Révolution française et des Lumières. Car, si les contraintes historiques sont sûrement créatrices, la pensée féministe a permis d'autres dynamiques. De même que le travail des archiveurs.euses de la vie publique, privée, ou familiale. Les révolutions arabes n'ont pas fait table rase mais ont surajouté.

Pour le juriste Yadh Benachour, l'invisible est à l'œuvre dans les sociétés arabes, à travers un essentiel mais imperceptible cheminement : ainsi apparemment les révolutions arabes de 2011 n'auraient laissé que des traces régressives ? Réfléchissons. Que penserait un jeune Français ayant eu 15 ans en 1789 de la première moitié du XIXe siècle qui a vu le Consulat, l'Empire, la 1re puis la seconde Restauration, la Monarchie de Juillet, le Second Empire, et les révolutions sanglantes de 1830 et 1848 ? Il penserait que c'est une régression. Et pourtant. Les révolutions se font souvent dans l'invisible qui déstructure et restructure les pensées. Ainsi le monde arabe est en train de s'éloigner -même si ce n'est pas immédiatement visible- d'une histoire théologique selon laquelle à l'instauration divine primitive, créatrice, a succédé une déstructuration due aux vices humains (révolutionnaires impies, criminels), à laquelle met fin une restauration, en tant qu'intervention directe de Dieu -ou du pouvoir. Cette structure est celle de l'histoire de l'islam depuis les origines : qui veut changer « l'ordre du monde » doit être détruit comme nuisible. Pourtant, le monde arabe n'irait-il pas aujourd'hui vers une conception séculière de l'histoire, où la volonté des individus et des peuples s'exprimerait, à l'opposé de la conception théologique ? Optimisme ?

Mais pouvons-nous, nous militants, « penser la Palestine et son avenir » avec les Palestiniens ? Une pensée neuve qui ne soit pas celle « du désastre » ou de la « catastrophe » (naturelle, ou tragique) ; une pensée qui s'éloigne de celle de la guerre, dans laquelle l'ennemi veut écraser, humilier, anéantir l'Autre, sans se soucier de « le penser » et encore moins de penser une relation avec lui. Est-il possible de penser un avenir après que le vol et la haine aient été érigés en principes de gouvernement, après ce qu'il faut bien appeler une guerre contre la vie même ?

L'histoire présente des exemples fameux de « réconciliation » : celle, longue, de la Turquie et de la Grèce après la « grande catastrophe » de 1922 ; celle de l'Allemagne après le nazisme, avec ses voisins, celle de l'Afrique du Sud grâce à la « Commission de la vérité et de la réconciliation » de 1995, à l'initiative de Nelson Mandela, pour dépasser l'apartheid et amener enfin la paix civile, sans pour autant réussir à faire disparaître les inégalités raciales. Il y faut du temps et une volonté politique affirmée de dialogue, fort éloignée aujourd'hui. Il y faut des responsables politiques qui voient loin. Qui refusent l'exploitation des traumatismes subis par les deux parties [3]. Qui cherchent des solutions impartiales et durables. Car toute force finit par s'épuiser.

Reste l'espoir actif des militant·es que nous sommes : je me souviens d'un échange avec notre ami Munther Amira, je m'étonnais de sa force, de sa sérénité, de son sourire ; il me répondit que les Palestiniens étaient forts, et gais, qu'ils aimaient la vie, et qu'ils triompheraient, alors que les soldats israéliens étaient toujours sévères, tendus et tristes ! La force de vie palestinienne nous montre le chemin. ■

Jacques Fröchen

(1) Pour le programme complet : *https://www.imarabe.org/fr/rencontres-debats/sommet-international-des-pensees-arabes-0*
(2) *https://www.carep-paris.org/*
(3) Et notamment Israël avec celui instrumentalisé du 7 octobre 2023. Lire à ce sujet l'article de Naomi Klein : *https://www.les-crises.fr/naomi-klein-comment-israel-a-fait-du-traumatisme-une-arme-de-guerre/*

L'Église de France face au conflit en Palestine

Cette tribune, qui n'engage que son auteur, ouvre le débat sur les réactions face aux massacres à Gaza.

Le 25 novembre dernier, le pape s'est clairement exprimé sur les massacres à Gaza. Par contre, malgré de multiples interpellations, l'Église catholique de France reste très ambiguë. Comment faut-il comprendre cette attitude ?

Le 23 décembre 2023, le pasteur Munther Isaac, Arabe, Palestinien, de l'Église évangélique luthérienne de Bethléem s'exprimait ainsi : *« l'hypocrisie et le racisme du monde occidental sont évidents et effrayants ! […] Nous sommes indignés par la complicité de l'Église. Soyons clairs : le silence est complicité, (il en est de même pour) les appels creux à la paix sans cesser le feu et sans mettre fin à l'occupation, et les phrases vaines sur l'empathie sans action directe. Voici donc mon message : Gaza est aujourd'hui devenue la boussole morale du monde. Gaza était l'enfer sur terre avant le 7 octobre[…]Si vous n'êtes pas horrifiés par ce qui se passe ; si vous n'êtes pas ébranlés jusqu'au fond de vous-même – c'est que votre humanité est en défaut[…] Si vous n'arrivez pas à appeler cela un génocide, c'est à vous que cela incombe. C'est un péché, une part des ténèbres, que vous adoptez de plein gré »*.

Des interpellations laïques ont été portées à plusieurs évêchés demandant : d'une part pour quelle raison l'Église n'exprime pas sa position face au génocide perpétré par l'État d'Israël, et d'autre part quelle est la signification du dialogue judéo-chrétien, alors que les autorités religieuses juives, dans leur grande majorité apportent un soutien aux agissements de l'État d'Israël ? Le silence fut la seule réponse.

D'autres voix religieuses se sont également exprimées, un moine cistercien de l'abbaye de Cîteaux interpellant son évêque sur le silence de l'Église, un appel du collectif chrétien Anastasis, signé par plus de 150 responsables catholiques, appelant à un cessez-le-feu, un communiqué des jésuites *« Nous ne pouvons pas rester silencieux »* etc… Face à ces demandes, la position officielle de l'Église catholique de France demeure ambiguë. Ainsi, la déclaration conjointe des responsables religieux chrétiens [1] de France, le 5 mars 2024, appelle au cessez-le-feu, à la libération des otages, à l'ouverture par le dialogue vers une paix durable. Alors que dans la déclaration du 10 novembre 2024, *Message fraternel aux Chrétiens du Liban et à tous les Libanais,* suite à l'assemblée des évêques de France réunie à Lourdes, la tragédie palestinienne est décrite en termes de *« … souffrance qui continue de monter de la Terre Sainte depuis les massacres terroristes du Hamas et la réponse militaire israélienne »*, comme si cette tragédie commençait au 7 octobre, et sans que le mot *« Palestiniens »* soit prononcé. L'appel au respect du droit international est certes évoqué, mais les décisions et avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur l'accusation de génocide, l'illégalité de l'occupation et de l'annexion des territoires palestiniens par Israël, les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale (CPI) sont ignorés.

© DR

Face au vol de terres par des colons, la résistance populaire palestinienne érige une « Église des Nations » à Beit Jala.

Qu'en est-il de l'expression *« valeurs judéo-chrétiennes »* entrée dans le vocabulaire courant en Europe au cours des dernières décennies, voulant ainsi marquer la réconciliation entre deux monothéismes si longtemps ennemis. L'origine de cette nouvelle relation entre Juifs et chrétiens remonte à 1947 lors d'un rassemblement à Seelisberg (Suisse). Un nouvel appel fut lancé en 2009 à Berlin, adressé aux communautés chrétiennes et juives à travers le monde, les *Douze points de Berlin*, définissant les objectifs de la relation judéo-chrétienne. Mais la réalité de ce dialogue en France se heurte à deux éléments incontournables de l'histoire contemporaine, d'une part la mémoire vive de la Shoah et la création de l'État d'Israël, d'autre part l'assimilation de toute critique de l'État d'Israël à de l'antisémitisme. Pour préserver la possibilité de la rencontre, les groupes de l'Amitié judéo-chrétienne de France (AJCF) évitent les deux sujets. Pourtant, comme l'évoquait le Père maronite libanais Youakim Moubarac, cité par le grand intellectuel libanais Georges Corm, l'évolution contemporaine du judaïsme ne peut se résumer *« à un titre de propriété foncière »* sur la Palestine.

Soulignons que le 25 novembre 2024, le pape François dénonçait *« l'arrogance des envahisseurs »* en Palestine, après avoir abordé une semaine auparavant pour la première fois les accusations de *« génocide »* à Gaza, soulignant *« l'hypocrisie de parler de paix tout en faisant la guerre »*, critiquant l'usage *« immoral »* de la force au Liban et à Gaza. Qui plus est le message de la crèche au Vatican avec l'enfant Jésus au creux d'un *keffieh* est clair. Dès lors, la frilosité de l'Église de France est-elle due à la prise en compte de considérations politiques ? La dimension de la suprématie de l'homme occidental, évoquée par le pasteur Munther Isaac, aurait-elle une influence ? Dans tous les cas, le peuple palestinien est invisibilisé, déshumanisé, ignoré dans la revendication de ses droits fondamentaux à vivre sur sa terre dignement et respectueusement. ■

Michel Marchand

(1) NDLR : Déclaration de la Fédération protestante, de la confédération des évêques (catholiques) et de l'assemblée des évêques orthodoxes

Ce dossier est consacré à la souffrance occultée des Palestinien·nes et à leur réponse par le *sumud*.

Documenter cette souffrance peut jouer un rôle face aux récits « dominants » qui tendent à occulter ou à effacer ces drames. Loin de réduire ce peuple à la condition de victime, ni de le limiter aux blessures ou aux humiliations qu'il subit, il s'agit de poser des mots sur ce qu'il vit, afin de pouvoir nous aussi (ré)agir.

Le poète Mosab Abu Toha, qui a quitté Gaza, affirme que son peuple n'abandonnera pas et montre que les Palestinien·nes ont acquis cette capacité de créer de la vie à partir de rien. Cependant, il précise : *« les habitants de Gaza ont une limite, que la manière dont ils sont célébrés comme des héros peut masquer »*. Il ajoute : *« célébrer notre résilience, le fait que nous serions inébranlables, notre capacité à endurer le pire et nous glorifier, ne nous est d'aucune aide. »*

Pour les Palestinien·nes, l'expérience du traumatisme est façonnée par la violence permanente qu'iels subissent, qui s'inscrit dans une suite ininterrompue [1]. Au cœur de ce vécu se place l'humiliation persistante [2] de la colonisation, ainsi que d'autres actes de violence, qui marquent de leurs sceaux l'identité collective palestinienne, affectant profondément les individus, mais aussi le tissu social. Celles et ceux qui vivent en exil subissent aussi un traumatisme, fait de la culpabilité du survivant, d'impuissance et d'une déconnexion à leur patrie.

C'est là que le concept de *sumud* émerge. Ce terme, apparu dans les années 70, désigne cette créativité toute palestinienne qui rend possible la survie dans l'environnement insupportable de l'occupation. Le concept de *sumud* incarne la réponse active et tournée vers l'avenir face à l'oppression. *« Il ne s'agit pas de rebondir, mais d'avancer avec détermination. Pour les Palestinien·nes, cela implique des actions individuelles et collectives, allant d'initiatives créatives à l'organisation communautaire. »* nous dit Samah Jabr [3].

Aider les Palestinien·nes passe par la (re)connaissance de leur existence, de leurs luttes et par le soutien dans la transformation de leur colère, leur détresse, ou leur désespoir en actions signifiantes, en *sumud*. La solidarité joue en cela un rôle quelques soit ses facettes.

La reconnaissance du trauma est indispensable à son dépassement. *« En rompant le silence, en générant des connaissances, en amplifiant des vérités cachées, en dénonçant les traitements inhumains, en favorisant la solidarité, les Palestinien·nes et leurs alliés peuvent résister à l'oppression et tracer des voies vers la guérison et la justice »* (S. Jabr).

Mireille Sève

(1) Des concepts comme le PTSD (syndrome de stress post-traumatique) ne parviennent pas à saisir cette réalité, car il n'y a pas d'après-coup, ni de moment de répit, ou de retour à un environnement sûr après le trauma.
(2) L'humiliation une forme de traumatisme rarement reconnue dans le discours clinique dominant.
(3) Samah Jabr psychiatre, psychothérapeute et auteure palestinienne

Israël-Palestine : le regard d'une psychiatre

La colonisation est *« une négation systématisée de l'autre, une décision forcenée de lui refuser tout attribut d'humanité »* écrivait Frantz Fanon dont les travaux ont permis de mesurer les conséquences psychologiques de la colonisation, tant sur le colonisé que sur le colon. C'est ce double regard que propose la psychiatre palestinienne Samah Jabr : sur les victimes, mais aussi sur les bourreaux.

À Gaza, les dizaines de milliers de morts et de blessés, les destructions, l'extrême précarité de la vie, l'angoisse permanente du lendemain sont une source majeure de dommages psychologiques autant que physiques. Pris dans cette nasse, les gens souffrent d'anxiété, de dépression ou de crises de panique. Cependant, écrit Sarah Jabr, *« malgré tout ce qui est publié sur la psychopathologie de guerre, mon impression est que la maladie mentale demeure l'exception en Palestine. […] En dépit des maisons démolies et de la pauvreté extrême, cette [résistance collective] est basée sur des fondations familiales, une ténacité sociale et des convictions spirituelles et idéologiques »*. Pour autant, jusqu'où tout cela pourra-t-il tenir ? Car, dans la situation d'extrême urgence vitale à Gaza, les problèmes de santé mentale sont majeurs et nécessiteront un effort colossal pour permettre aux personnes de reconstruire une capacité à faire face.

En Cisjordanie aussi l'occupation génère un énorme problème de santé mentale : l'injustice, les humiliations quotidiennes et les traumatismes blessent de manière répétitive chaque Palestinien. C'est un véritable travail de sape. L'exemple des checkpoints est à lui seul emblématique : les Palestiniens ont appris à attendre, immobiles et silencieux, sans jamais protester. Il ne faut pas protester car on ne peut jamais savoir jusqu'où peut aller la morgue méprisante des soldats. Cependant, cette indignation refoulée génère naturellement un état dépressif de soumission. C'est précisément cette acceptation, cette capitulation intériorisées qui constituent l'objectif ultime de l'occupation.

L'humiliation des Palestiniens est une fin en soi. Aucun individu n'est épargné. L'objectif est de les réduire à un état de silence passif, à un sentiment de vulnérabilité et de faiblesse. *« D'un point de vue psychologique, l'expérience de l'humiliation est hautement pathogène. Elle sape l'ego et conduit à des états de rage impuissante »* écrit Samah Jabr. C'est de cette façon que *« l'assassinat de l'âme palestinienne est en cours »*, souligne-t-elle. Car cette soumission insupportable cherche inévitablement un exutoire… Et pour juguler ce sentiment d'infériorité intériorisé, les gens développent des comportements malveillants et impitoyables les uns envers les autres : *« ceux qui sont incapables de se défendre nous servent de dépotoirs où jeter notre humiliation et nous transférons sur eux notre propre sentiment de honte »*. Pour affronter cette dégradation des valeurs liée au colonialisme, la psychiatre juge indispensable d'aider les individus et les groupes à *« mettre en mots l'humiliation enfouie »*, afin de générer un contre-récit des événements subis et *« désacraliser »* leur agresseur. L'objectif est de consolider le *sumud*.

Le *sumud*, c'est un état d'esprit et une orientation volontariste vers l'action. C'est une attitude de défi résolu face à l'occupant, une aptitude à l'endurance qui s'apprend et se transmet. Il préserve l'identité et la culture face à l'élimination. Dès lors, *« il est de la responsabilité d'un gouvernement d'union nationale de promouvoir le sumud face à l'occupation, la corruption et la dégradation morale »* écrit Samah Jabr. Il s'agit de renforcer la solidarité face aux structures oppressives. C'est pour elle un enjeu politique majeur, à total contre-courant des pratiques actuelles, qui est indispensable à la réduction des ravages psychiques de l'occupation.

Il s'agit également de désacraliser le colonialisme. C'est-à-dire, être en mesure de comprendre ses stratégies pour mieux les mettre en perspective ou les dénoncer. Au cœur de ces stratégies, il y a la victimisation des Israéliens qui se réfugient constamment derrière le *« droit à se défendre »*. Ce *« droit »* se fonde sur une justification reprise par la plupart des médias : la peur des Israéliens face à la haine palestinienne. Ceux qui ont peur bénéficieraient ainsi de notre empathie, notre répulsion allant vers ceux qui haïssent. Et ce d'autant plus que cette haine serait due à l'antisémitisme et réactiverait constamment les traumatismes de la *Shoah*. Qu'importe si, avant la *Nakba*, de nombreux Palestiniens musulmans ou chrétiens étaient mariés à des juifs vivant en Palestine, puisque ce passé n'existe pas. Dès lors, cette haine ne serait pas dirigée contre l'occupation illégale mais contre les Juifs.

La « peur » des Israéliens est en fait un instrument politique qui justifie, sur un mode paranoïaque, le traitement cruel des Palestiniens. Et il semble aller de soi que cette « peur » ne pourra s'apaiser que lorsque les Palestiniens auront disparu. Sont ainsi absous les criminels « effrayés » face aux victimes « effrayantes ». En fait explique Samah Jabr : *« Ce qu'Israël craint réellement, c'est sa propre "ombre" obscure, c'est sa violence et sa haine immenses, non assumées et projetées sur les Palestiniens »*. Car ce n'est pas la peur mais la haine qui a permis les massacres et la destruction des villes et des villages lors de la *Nakba*. C'est elle qui pousse les soldats à tuer des prisonniers menottés ou des blessés inconscients. C'est la haine qui incite les colons à brûler les villages et à déraciner les vieux oliviers de Palestine.

Le sumud imprègne profondément la culture palestinienne. C'est un état d'esprit et une orientation volontariste vers l'action. C'est une attitude de défi résolu face à l'occupant, une aptitude à l'endurance qui s'apprend et se transmet.

Dès les années cinquante, la philosophe Hannah Arendt avait été particulièrement lucide sur les risques de dérive auxquels allait être confronté le jeune État israélien. Elle écrivait *« La mort de l'empathie humaine est l'un des premiers signes et le plus révélateur d'une culture sur le point de sombrer dans la barbarie »*. N'en est-on pas là aujourd'hui ? C'est ce que montre *Innocence* un film du réalisateur israélien Guy Davidi qui vient de sortir en version française. L'auteur interroge le fait de *« grandir dans un pays qui vous oblige à devenir soldat »*. Selon lui, l'identité militarisée d'Israël nécessite de *« briser et de déformer les lignes douces de l'enfance »*. Cet engagement dans la violence fait de nombreuses victimes. C'est ce qu'un adolescent exprime dans le film : *« Je regarde autour de moi et je ne vois que des tueurs. »* De fait, presque toutes les familles israéliennes ont au moins un membre activement impliqué dans le meurtre de Palestiniens.

C'est pourquoi, selon Samah Jabr, l'obsession névrosée des Israéliens à assimiler toute critique à de l'antisémitisme a pour fonction essentielle de servir de camouflage à cette monstruosité. Ainsi, le plus constructif serait d'aider Israël à distinguer la réalité du fantasme… Pour reconnaître que la fin de l'occupation est le seul recours contre ses peurs. ■

Bernard Devin

© AFPS
Samah Jabr

La souffrance
et la résilience des femmes de Jénine

Maysoun Dawoud est responsable du Centre culturel pour la jeunesse et coordinatrice du projet d'Observatoire des violences envers les femmes de Jénine. Elle était invitée aux 20es rencontres des femmes du monde en Seine-Saint-Denis, pour témoigner sur l'importance d'un Observatoire des violences faites aux femmes en temps de guerre. Elle a accepté de répondre à nos questions.

CRÉÉ EN 2021, L'OBSERVATOIRE DE JÉNINE s'inscrit dans le programme international *« Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences »*, impulsé par l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis et le département qui accompagnent la municipalité de Jénine dans la mise en place d'une politique publique de lutte contre les violences envers les femmes.

Comment est née la volonté de créer cet Observatoire ?

Maysoun Dawoud : l'observatoire est le résultat d'une étude de diagnostics qui a permis d'évaluer les besoins des femmes. L'observatoire décline plusieurs champs d'activité : conseils juridiques gratuits avec des avocats qui instruisent les plaintes ; formation pour la défense des droits des femmes ; activités économiques pour renforcer leur autonomie. Notre objectif de départ était d'ouvrir un centre pour héberger les femmes victimes de violences conjugales. Si elles souhaitaient quitter le foyer, ou qu'elles étaient mises à la porte par leur mari, elles se retrouvaient à la rue, sans protection. La seule solution était de les conduire à Naplouse, à deux heures de route…

L'observatoire est à l'origine de l'ouverture du centre d'accueil qui relève du ministère des Affaires sociales et que les femmes ont réhabilité grâce à la coopération de diverses associations et organismes locaux. Ce centre a vocation de permettre aux femmes de retrouver leur autonomie en les hébergeant de manière temporaire. Il répond aussi à leurs besoins économiques en leur permettant de dégager un revenu. Les femmes se sont organisées en coopératives pour produire des objets artisanaux et la municipalité a offert un lieu gratuit pour la vente de leurs produits.

Une autre tâche prioritaire était de former les professionnels pour les préparer aux différentes phases du cycle des violences afin d'être capables d'accompagner les femmes victimes, y compris quand celles-ci retournent avec leur conjoint. Nous travaillons prioritairement à sensibiliser les femmes, mais aussi les jeunes filles avant le mariage.

Nous avons également pu ouvrir un cabinet de consultations juridiques après avoir formé 15 femmes, diplômées de droit sur les violences et la protection des femmes, et nous avons recours à des avocats qui accompagnent les victimes dans leurs démarches. Car beaucoup d'entre elles ne portent pas plainte faute d'argent. L'assistance juridique que nous offrons est gratuite. Nous avons besoin de former d'autres spécialistes afin de répondre aux urgences dans le domaine de la protection sociale et des médias.

Rencontre de femmes lors d'activité au centre

Quelles sont les conséquences de la guerre coloniale sur la vie des femmes ?

M. D : la ville de Jénine est la cible d'attaques incessantes de la part de l'armée israélienne. Comme celle du 21 mai 2024, quand les soldats israéliens sont entrés dans la ville en civil et ont commencé à tirer sur les gens dans les rues. Quelques minutes plus tard, il y avait des militaires partout, avec des jeeps, des drones et des bulldozers. Il y avait même des snipers sur les toits. Il était 8 heures du matin, les jeunes étaient sur le chemin de l'école. L'armée est restée trois jours. Sous prétexte qu'ils cherchaient une personne, ils en ont tué sept dont un médecin et un professeur. Il y a eu au moins trente blessés. Une femme de 50 ans a été amputée des deux jambes. Le maire de Jénine a pris beaucoup de risques pour assurer la sécurité des habitants. Il a essayé de parlementer avec les autorités israéliennes pour que l'armée quitte la ville. Les dégâts sont énormes, certaines structures ayant été complètement détruites. Les eaux usées sont mélangées à l'eau potable depuis que les canalisations ont été délibérément détruites par les énormes bulldozers de l'armée israélienne

Les femmes sont doublement victimes de la guerre : elles subissent la violence de l'occupation et celle de la famille. Le taux de chômage est très élevé. Beaucoup d'institutions dans la ville ont fermé. Les femmes qui étaient employées en Israël avec un permis de travail se retrouvent sans emploi. Celles qui travaillent, reçoivent des salaires insuffisants pour assumer les besoins quotidiens… Elles touchent 20 shekels par jour quand il en faudrait 30 au minimum… Il est difficile de trouver de quoi se nourrir ; par exemple beaucoup n'ont pas mangé de fruits depuis un an ; trop rares et trop chers ! Et on connaît les conséquences d'une mauvaise alimentation sur la santé, particulièrement pour les enfants.

Atelier théâtre

© MD

Dans la situation de violence actuelle, avec la multiplication des checks points, les femmes ne peuvent se risquer à quitter la ville. La guerre renforce l'enfermement des femmes. Nous devons parfois aller chez elles, tellement elles craignent de sortir… Le harcèlement continuel des soldats, les incursions, les couvre-feux ont un impact sur leur moral. Traumatisées, elles souffrent souvent d'un état dépressif ou de stress.

Comment cela se répercute-t-il sur le travail de l'Observatoire ?

M. D : Nous ressentons toutes une peur profonde, mais il est essentiel que nous poursuivions notre travail avec détermination. Tout cela impacte directement les actions de l'Observatoire et la vie des femmes. Nous nous sentons perpétuellement menacées. Tout le monde vit heure par heure, même pas au jour le jour. Les attaques affectent notre projet, car les femmes viennent nous voir pour des besoins basiques et pas forcément pour les violences.

Mais à l'Observatoire, nous continuons à nous déplacer, à rencontrer les partenaires, la police… Nous avons mis en place, grâce à un programme de formation, des séances d'aide psychologique pour que les femmes puissent mettre des mots sur leurs angoisses et ainsi évacuer le stress. Parler allège la souffrance sociale. Le fait qu'il existe un lieu d'échange permet aux femmes de sortir de la maison et de leur isolement, d'échanger avec d'autres. Car leur état dépressif vient pour une grande part du fait qu'elles ne peuvent pas sortir. Si la guerre a un impact réel, nous avons constaté que ce qui avait été précédemment réalisé a permis de conforter les femmes dans leur organisation et soutenir leur moral.

Quelles perspectives voyez-vous ?

M. D : La guerre est horrible et détruit les perspectives de développement durable tels que définis par l'ONU dans son objectif prioritaire d'éliminer la pauvreté. Aucun de ces objectifs n'est respecté aujourd'hui en Palestine. L'occupation a des conséquences tragiques sur la santé, l'accès à l'eau potable, à l'éducation, au travail. Elle fait reculer les perspectives d'égalité femmes-hommes car celles-ci ont de moins en moins d'autonomie. Notamment les jeunes filles mineures exposées aux mariages précoces pour soi-disant les protéger mais surtout pour soulager économiquement les familles qui se débarrassent ainsi d'une bouche à nourrir. Nous devons absolument renforcer notre mission de responsabiliser la société en matière de protection des femmes contre les violences. Heureusement, nous travaillons en synergie avec les autres associations notamment dans le domaine culturel. Récemment, nous avons monté, avec les femmes, une pièce de théâtre sur les mariages précoces. Et nous travaillons avec *Tamer*, une association d'aide à la personne.

En mars dernier nous avions une formation au centre avec une quarantaine d'enfants quand il y a eu une attaque de l'armée et l'instauration du couvre-feu. Nous sommes restées avec les enfants dans des conditions extrêmement précaires. Nous avons compris qu'il fallait former les femmes aux soins d'urgence en cas d'attaque. On coopère pour ce programme avec le Secours médical palestinien et le Secours populaire français pour permettre le don de *« colis de la dignité »* aux femmes chassées de chez elles afin de pourvoir aux besoins de base en matière d'alimentation et d'hygiène.

Il faut arrêter cette guerre. Nous avons besoin de la solidarité pour permettre aux femmes d'atteindre ces objectifs par des mesures concrètes… Notre espoir c'est la résilience des femmes. Toutes, nous disons la même chose : *« nous nous accrocherons à notre terre ! Peu importe ce qui se passera, on restera… »*

Propos recueillis par Monique Etienne

« Si ma main survit, voici mon nom »

C'est ce qu'a écrit sur sa main un enfant de Gaza. Dans pratiquement toutes les sociétés, l'enfance est synonyme d'espoir ; les enfants représentent l'avenir dans lequel les parents et les grands-parents investissent leurs espoirs et leurs rêves ; c'est précisément pour cette raison que les enfants sont tués.

LA VÉRITÉ DERRIÈRE LES SOUFFRANCES INFLIGÉES AUX ENFANTS DE GAZA AU COURS DES QUATORZE DERNIERS MOIS DE L'ASSAUT GÉNOCIDAIRE, c'est que dans un État colonial, les enfants *« des autres »* ne sont pas censés avoir d'avenir. Leur croissance – physique, émotionnelle et cognitive – doit être freinée.

Chassés de leurs maisons et de leurs terres, violés, assassinés, incarcérés et torturés, à Gaza les enfants sont soumis à une élimination à grande échelle. Exclus de l'humanité – ce sont de *« petits serpents »* dont la naissance même les marque comme des *« autres »* dangereux, comme une *« menace démographique »*, comme des terroristes réels ou potentiels. L'ampleur des meurtres, des mutilations, ainsi que des agressions – famine, maladie, froid – contre les corps des survivants est telle qu'il est difficile de les identifier.

Nés au sein d'une population déplacée qui subit déjà les effets intergénérationnels de la *Nakba*, les cliniciens peuvent prédire que les traumatismes physiques et psychologiques infligés aux enfants de Gaza auront des effets à vie, quelle que soit l'aide qui leur sera apportée. Ils devront faire face à l'avenir, avec un héritage terrifiant de pertes, de traumatismes, de mutilations et de privations de toutes sortes.

Espoir et résistance

Le racisme, qui fait partie intégrante de la violence coloniale et du génocide, est à l'origine de cette collusion des alliés d'Israël, notamment dans l'invisibilisation de ceux qui sont attaqués. Tant que les citoyens de Gaza, dont les enfants, peuvent être considérés comme *« autres »*, comme, selon les termes de Fanon *« ces masses hystériques, ces visages dépourvus de toute humanité, ces corps distendus… ces enfants qui semblent n'appartenir à personne… »* [1], ils peuvent être oubliés. Les enfants extraits des décombres, hurlant de douleur, cherchant leurs parents disparus, se pressant désespérément autour des postes de ravitaillement suscitent la pitié et l'indignation morale. Mais la pitié peut également constituer une forme d'« aliénation » si les enfants ne sont considérés que comme des victimes impuissantes, passives et sans pouvoir d'action. Il peut sembler inapproprié de penser que les enfants exercent une action au milieu de cette dévastation. On pourrait craindre que le choix même du mot *sumud* ou la description d'actes de résistance affirmant la vie ne minimisent l'énormité de ce qui est infligé aux enfants.

Dans le cadre de mon travail thérapeutique avec les enfants et les familles, j'ai appris qu'il est facile de penser que, parce que les enfants ne devraient pas avoir à souffrir de violence, d'abus ou à assumer des responsabilités d'adultes, nous devons les sauver. Si nous ne le pouvons pas, nous nous sentons impuissants. Ce sentiment d'impuissance peut empêcher de rechercher comment les enfants eux-mêmes pensent leur situation.

Comment les enfants font-ils face à une situation aussi désastreuse ? Nous pouvons être attentifs aux récits des enfants et nous concentrer sur la façon dont, même jeunes, ils refusent la colonisation de leur esprit. Les enfants au milieu d'un génocide, survivant dans une zone de mort, dans un milieu détruit, doivent faire face à leur propre mort prématurée, même si cela nous choque et nous consterne. Le titre de l'article fait référence à ce que certains enfants écrivent sur leurs mains ou leurs bras au cas où leurs corps seraient retrouvés sans personne pour les identifier. Les enfants peuvent inscrire les noms d'autres membres de leur famille quand ils savent qu'ils sont enterrés sous les décombres. Cette insistance à donner un nom, à affirmer son identité au milieu de la mort et de la destruction peut être considérée comme une forme de résistance, un refus de mourir sans nom et sans visage et de préserver le lien avec les parents qui les ont nommés (cf. article pages 22 - 23)

Les enfants de Gaza se posent des questions

- Quand on sera mort, est-ce que j'entendrai ta voix ?
- Quand je serai mort, est-ce qu'ils vont m'enterrer avec maman et papa ?
- Quand il va pleuvoir, est-ce qu'on va être noyés sous la tente ?
- Quand ils vont bombarder la tente, est-ce qu'on va brûler ?
- S'ils bombardent quelqu'un pendant que je suis en train de marcher à côté de lui, est-ce que moi aussi je serai martyr ?
- Si un missile nous frappe, est-ce que je vais le sentir ?
- Quand un missile nous frappe, est-ce qu'on a mal ou est-ce qu'on meurt tout de suite ?
- Je ne veux pas mourir en petits morceaux.
- Les chiens qui mangent les corps des martyrs, vont-ils se transformer en humains ?
- Les enfants qui ont les jambes amputées, est-ce qu'il leur pousse de nouvelles jambes ?
- Pourquoi le visage du garçon est plein de sang ?
- Quand est-ce qu'on va mourir et être débarrassés des bombardements et des Israéliens ?
- Les pilotes israéliens qui bombardent les enfants ont-ils des enfants ?
- Tous les jours vous dites que demain la guerre sera finie.
- Depuis combien d'années c'est la guerre ?
- Je veux aller au paradis parce qu'il n'y a pas de peur et pas de guerre, et il y a tout ce qu'on veut.
- Quand est-ce qu'on va arrêter d'attendre et de faire la queue pour avoir de l'eau douce et de l'eau salée ?
- Quand est-ce qu'on va retourner à l'école ?
- Quand est-ce qu'on va retrouver notre chambre et que les déplacés vont retourner chez eux ?
- Quand est-ce que la guerre va finir ?
- Quand est-ce que la destruction et la mort, ça va arrêter ?

Ces questions ont été collectées par les thérapeutes du Palestine Trauma Center à Gaza. *https://www.palestinetraumacentre.uk/*

Des enfants guettent les bombardements

Un autre aspect du travail thérapeutique qui fait appel à l'esprit actif des enfants consiste à les inviter à poser des questions à leurs parents, aux adultes. Cette méthode thérapeutique leur offre la possibilité de demander des comptes aux personnes qui ont pris des décisions les concernant. Il peut s'agir d'un moyen d'interroger un monde d'adultes qui semble distant et indifférent. Et à Gaza, ils ont de nombreuses preuves de l'indifférence du monde. Partout, les psychothérapeutes et des citoyens concernés ont été indignés du fait que de jeunes enfants aient à poser des questions qui montrent qu'ils sont témoins et confrontés très tôt dans leur vie à l'inévitabilité de la mort (voir encadré ci-dessus).

Cependant, ces récits reflètent aussi un défi éthique que les enfants lancent au monde.

La plupart des enfants ont un sens profond de la justice et s'attendent à vivre dans un univers moral. Une médecin à Gaza a rapporté en mai 2021 que sa fille lui avait demandé : *« Pourquoi nous bombardent-ils ? Est-ce parce que nous sommes de mauvaises personnes ? »* Ce discours moral est évoqué à maintes reprises par les adultes et les enfants. *« Qu'est-ce qu'il/elle a fait pour mériter cela ? »*

Les questions des enfants révèlent à la fois les conditions insupportables qu'ils doivent endurer et leur créativité pour faire face à ces circonstances et tenter de leur donner un sens. L'attention portée à ces significations permet d'atténuer les effets déshumanisants d'une vision qui les considère comme une menace, ou comme un *« cas »* humanitaire. La mise en évidence de la subjectivité des plus jeunes citoyens de Gaza aura-t-elle le moindre effet sur leurs souffrances alors que ce génocide se poursuit impitoyablement ? Bien sûr que non.

Mais ils ont, comme tous les enfants, des préoccupations morales légitimes à partager. Ils sont bien sûr les victimes d'un génocide qui a pour but d'avorter leur avenir. Mais ils sont plus que cela. Ils interprètent, répondent et résistent. Et nous devons être à leurs côtés, soutenir et honorer leurs espoirs et leurs rêves, avant tout pour la justice, la sécurité et le droit à un avenir. ■

Gwyn Daniel*,
traduction du texte original en anglais par MS

*Gwyn Daniel est psychothérapeute, formatrice et écrivaine britannique. Elle est membre du réseau britannique pour la santé mentale en Palestine – *UK Palestine Mental Health Network* https://ukpalmhn.com/* et mécène du *Palestine Trauma Centre* qui travaille sur le terrain à Gaza.

(1) Fanon, p 45, éditions La Découverte *Les damnés de la terre* (2002/1961), *« Cette démographie galopante, ces masses hystériques, ces visages d'où toute humanité a fui, ces corps obèses qui ne ressemblent plus à rien, cette cohorte sans tête ni queue, ces enfants qui ont l'air de n'appartenir à personne, cette paresse étalée sous le soleil, ce rythme végétal, tout cela fait partie du vocabulaire colonial. »*

La toile carcérale s'agrandit

Stéphanie Latte Abdallah est historienne et anthropologue du politique, directrice de recherche au CNRS. Spécialiste du Moyen Orient, elle a publié deux ouvrages sur la question des prisonniers politiques palestiniens[1]. Elle a accepté de répondre à nos questions.

L'incarcération est un outil de contrôle et d'humiliation des Palestinien·nes. C'est selon vous une « toile carcérale » ?

S. L. A. : Les arrestations et les incarcérations ont installé ce que j'appelle une toile carcérale : c'est-à-dire des arrestations massives mais aussi une virtualité, une possibilité d'arrêter et d'incarcérer plus large encore, en raison de dispositions juridiques spécifiques, ce que je qualifie de « détention suspendue » qui peut indifféremment toucher n'importe qui, n'importe quand, et envahi l'espace et les esprits. C'est un mode de gestion d'une occupation coloniale, et de contrôle des Territoires palestiniens qui participe de la gestion des mobilités dans un contexte d'absence de frontières-lignes entre Israël et la Cisjordanie. Les répercussions de la politique pénale israélienne sont profondes et multiples. Les arrestations de masse, le passage par la prison de 40 % des hommes depuis 1967 a profondément marqué l'histoire collective mais aussi la société, et les vécus personnels.

Ce qui caractérise ce système, c'est que beaucoup de personnes sont condamné·es à plusieurs reprises dans leur vie. Par ailleurs, les peines sont souvent de très longue durée : en 2020, parmi les condamnés, 40 % servaient une peine de plus de 20 ans.

Enfin 99 % des cas qui passent devant les cours militaires finissent par un accord de plaider coupable – qui permet de négocier une peine plus courte. Ce qui participe d'une extension de cette toile carcérale : en traitant plus rapidement les cas, cela permet de faire comparaître plus de monde à un moindre coût pour la justice militaire. « Plaider coupable » implique de reconnaître sa culpabilité, et les autorités israéliennes justifient alors leur politique d'incarcération massive aux yeux de la communauté internationale ou de leur opinion publique en affichant 99 % de « coupables ».

Un ensemble de pratiques ont permis d'éviter une mort politique mais aussi une mort sociale : les citoyennetés carcérales et l'organisation politique entre « Dedans » et « Dehors » et la participation depuis la prison aux élections. Dehors ; les parloirs via les émissions de radios ; les échanges via les téléphones portables ; les conceptions d'enfants par passages clandestins de sperme par-delà les murs des prisons, etc., mais le coût affectif, moral et financier reste très lourd pour les familles et la société. Ces pratiques ont largement été remises en cause par la répression qui a cours en prison.

Aujourd'hui le système s'emballe ?

S. L. A. : La situation dans les prisons s'est nettement aggravée ces deux dernières années. Tout d'abord, avec l'arrivée d'Itamar Ben Gvir au gouvernement en décembre 2022 au ministère de la Sécurité nationale, qui a nommé un de ses proches comme commissaire des prisons et a voulu « révolutionner » les conditions de détention des prisonniers politiques palestiniens qu'il trouvait trop douces.

Ce qui a empiré après le 7 octobre. Les visites des familles ont été complètement suspendues, celles des avocats et du Comité international de la Croix-Rouge sont quasiment inexistantes ; les leaders ont tous été placés à l'isolement ; les prisonniers sont fréquemment transférés afin de casser toute organisation collective ; des opérations punitives sans motif précis sont régulièrement conduites dans les cellules (coups, etc.) ; l'accès à la cantine est suspendu.

Parallèlement le nombre de prisonniers a doublé (autour de 10 200 début décembre 2024), et, parmi eux, 34 % sont placés en détention administrative, signe de l'arbitraire des emprisonnements. Plus de la moitié de ces détenus ne seront pas jugés puisque 1772 sont considérés comme des « combattants ennemis illégaux ». Une catégorie créée en 2002, et très employée depuis octobre 2023 pour les Gazaouis, Gaza étant considéré depuis 2005 comme un « territoire hostile ». Les détenus administratifs comme les combattants ennemis illégaux sont détenus en vertu de dossiers gérés par les services de renseignement sans passer par des jugements. De plus, ce chiffre de 10 200 ne tient pas compte de nombre d'autres prisonniers Gazaouis qui sont estimés à environ 5 000. D'autres encore, ont disparu.

Des dispositions ont étendu la durée des interrogatoires sans contact avec un avocat, ou avec le CICR, et sans passer devant un juge qui qualifie le type de détention, alors que la pratique de la torture s'est par ailleurs largement généralisée. La torture a eu cours depuis l'occupation de 1967, en 1987 le rapport administratif « *Landau* » l'avait institutionnalisée, jusqu'à ce que la Cour suprême la condamne en 1999. Cette décision avait réduit ces pratiques, sans pour autant les arrêter complètement, et avait laissé le plus souvent la place à des formes de tortures psychologiques. Depuis le 7 octobre, on est revenu à des pratiques de torture pendant les interrogatoires et de répression en cellules particulièrement violentes et alarmantes. Dans les camps militaires, où sont passés la plupart des Gazaouis, les mauvais traitements rappellent les pratiques de centres comme Guantánamo ou Abu Ghraib. On décompte aujourd'hui, après 14 mois de guerre, a minima quarante-quatre décès de prisonniers à la suite de tortures et de mauvais traitements dans les prisons. Certaines sources évoquent même plus de 70 décès.

Jusqu'en octobre 2023, les Gazaouis étaient relativement préservés des emprisonnements. Qu'en est-il maintenant ?

S. L. A. : En effet, les Gazaouis ont été relativement préservés des arrestations depuis 2005, et le retrait israélien de l'intérieur de la bande de Gaza. Les arrestations ont alors été principalement limitées aux guerres avec invasions militaires, ce qui n'a pas été le cas de toutes les guerres ; mais aussi aux arrestations aux frontières terrestres ou maritimes : cela pouvait concerner les pêcheurs lorsqu'ils dépassaient la zone maritime délimitée par l'occupant, des Gazaouis tentant de sortir clandestinement de Gaza, ou d'autres munis d'un permis mais arrêtés à des fins de renseignement, ou pour d'autres motifs. Ainsi en novembre 2023, on dénombrait seulement 4 % de Gazaouis parmi les prisonniers (environ 300). Aujourd'hui, même si on ne dispose pas de données précises, ils sont a minima 30 %.

Et la situation des enfants ?

S. L. A. : La détention des mineurs, marque une évolution sensiblement positive à la suite des pressions de diverses ONG palestiniennes et israéliennes pour enrayer les pratiques qui considéraient que dès douze ans les enfants pouvaient être enfermés et dès seize ans qu'iels pouvaient être traité.es comme les adultes. Depuis 2011 une cour pour les mineurs séparée de celle des adultes est créée. La limite de durée des procès est fixée à six mois pour les moins de seize ans et à huit mois pour les seize à dix-huit ans, alors qu'elle peut aller jusqu'à deux ans pour les adultes. Toutefois, l'âge retenu, n'est pas celui de l'arrestation, mais celui du jugement, ce qui limite cette avancée. Par ailleurs, les mineurs et les jeunes sont toujours massivement arrêtés et condamnés, notamment pour jets de pierre, ou pour des actes peu graves, dans des conditions traumatisantes, souvent en pleine nuit.

Qu'en est-il de la rétention des corps palestiniens par Israël ?

S. L. A. : C'est un sujet complexe et très douloureux pour les familles dont le deuil est suspendu, rendu impossible, sans corps auquel prodiguer les soins funéraires. Cette politique de détention des morts, existe depuis l'occupation de 1967, elle a été réaffirmée en 2014-1015 et s'est encore accrue depuis le 7 octobre.

Entretien recueilli et mis en forme par Mireille Sève

(1) *La toile carcérale. Une histoire de l'enfermement en Palestine* (2021) et *Des morts en guerre. Détention des corps et figures des martyrs en Palestine* (2022)

Voir articles dans les PalSol 77 et 84

Tableau comparatif des emprisonnements avant et après le 7 octobre 2023

Source : Addameer

	19/09/2023	Actualisation au 14/12/2024
Prisonniers politiques	5 200	10 300
En détention administrative	1 264	3 428
Enfants détenus	170	345
Femmes détenues	33	89
Détenus des territoires de 1948	150	200
Prisonniers de Jérusalem-Est	300	300
Prisonniers de Gaza	200	inconnu
Membres du conseil législatif palestinien	4	5
Prisonniers avant les accords d'Oslo	22	21
Prisonniers purgeant une peine de prison à vie	559	561

Ashlaa' et génocide à Gaza : la vie embrase et résiste à la fragmentation de la chair (1)

Le mot arabe *ashlaa'*, qui désigne des parties de corps dispersées, capture l'horreur des conséquences de la violence. Parler d'*ashlaa'* est un acte de résistance, un refus de rester passif face à l'horreur.

« Nous avons extrait des martyrs, dont beaucoup sont décomposés et impossibles à identifier… ashlaa'. *Nous avons trouvé des cadavres de femmes, d'enfants, des individus sans tête, ainsi que des morceaux de corps déchiquetés ».* – Rami Dababesh, employé de la défense civile palestinienne, le 5 juin 2024.

« J'ai entendu des chiens et des chats dans la rue manger les ashlaa' *des membres de ma famille […]. Je courais après les chats pour ramasser les* ashlaa', *les enterrer… et rendre la dignité à ma famille. »* – Dr. Haneen El Dayya, le 13 février 2024.

« Je te supplie, ne nous mange pas quand nous serons morts… s'il te plaît… si tu es encore là après notre mort… ne nous mange pas, ne mange pas notre chair éparpillée ». – Lena, une fillette de Gaza parlant à son chat, le 19 février 2024.

Les voix de Rami, Haneen et Lena reflètent les réalités dévastatrices d'un Gaza qui résiste à l'effacement de son peuple, même dans la mort. Ces récits mettent en lumière la dignité et l'amour qui perdurent même au milieu du génocide.

Un rapport du journal *The New Arab* a montré comment les Gazaouis identifient leurs proches grâce à des détails infimes : une bague, un pyjama, des clés de voiture, voire un tube de dialyse. Ces moments soulignent le besoin humain d'honorer et de protéger les morts, même réduits à des *ashlaa'*. Pour les Gazaouis, recueillir et enterrer ces restes est un acte de mémoire, une tentative de restaurer une mesure d'intégralité, de complétude, aux vies brisées par la violence.

La journaliste Bisan décrit sa marche à travers une fosse commune à la recherche de fragments de corps – organes, peau, visages – dans le silence et la mort. Ses paroles témoignent d'une vérité brutale : la violence coloniale ne vise pas seulement à tuer, mais aussi à dépouiller les morts de leur humanité. Pourtant, même dans cette horreur, des personnes telle Bisan restaurent la dignité en affirmant que chaque fragment de vie compte.

Nadera Shalhoub-Kervorkian

Le concept d'*ashlaa'*

Ashlaa' symbolise plus que la destruction physique. Il représente la violence profonde du colonialisme, où les corps et les vies sont déchirés par une oppression racialisée. Ce terme rappelle les géocorpographies de Joseph Pugliese (2), qui explore comment se mêlent chair et terre au sein d'une géopolitique impérialiste et guerrière. À Gaza, *ashlaa'* devient un témoignage de la terreur d'État et de la résilience des peuples colonisés qui se refusent à leur effacement.

À travers une ethnographie numérique, les Gazaouis ont partagé des images et des récits puissants qui incarnent le concept d'*ashlaa'*. Ces fragments défient les efforts de l'État colonial pour réduire les Palestiniens, démembrés et invisibilisés, à un état de non-être. Dans leur persévérance, les Gazaouis revendiquent leur intégrité reconstituée, exigent la reconnaissance à la fois des vivants et des morts.

Significations politiques et sociales

Les corps brisés des Palestiniens sont un rappel brutal de la violence qui cherche à rompre les liens entre les vivants et les morts. Pourtant, même au milieu de la destruction, *ashlaa'* appelle à la réunification, à la restauration des liens. Pères, mères, frères et sœurs recherchent les restes avec amour et soin, défiant ainsi les efforts pour les déshumaniser. Dans cet acte, les Gazaouis réaffirment leur humanité et leur lien à la vie et à leur terre.

Un père, en larmes, tient des sacs en plastique contenant les restes de ses enfants, criant : *« Voici mes enfants. »* Un autre fouille les décombres pour retrouver les fragments de ses quatre enfants. Des mères allaitent des enfants orphelins, offrant chaleur et amour, alors que leurs propres familles ont été anéanties. Ces gestes de soin et de résistance créent des espaces de vie au milieu de la mort et transforment la destruction en actes qui affirment la vie et soutiennent l'espoir.

Résistance par « le réassemblage » des corps

En recueillant les *ashlaa'*, les Palestiniens rejettent les tentatives du colonisateur de fragmenter leurs vies et leur terre. Ils redonnent de la dignité aux morts, affirmant une politique de la vie face à une machine de mort. Cette résistance n'est pas seulement physique mais aussi symbolique, les Gazaouis insistant sur les liens qui les réunissent dans une collectivité malgré les tentatives d'effacement qui les visent.

Une mère a décrit sa fille comme des *fatafeet* (petits morceaux) après une attaque, mais elle a réaffirmé l'humanité de son enfant, refusant que sa mémoire soit réduite à des fragments. Ces actes de réassemblage – physiques, sociaux et psychologiques – lient les Gazaouis les uns aux autres, affirmant leur existence collective malgré le génocide.

Une politique de la vie

Face à une violence incessante, *ashlaa'* devient un symbole de survie et de résilience. Il représente le refus de la déshumanisation, une demande de reconnaissance et une insistance sans relâche sur la vie. À travers des gestes de soin et de mémoire, les Gazaouis défient le système colonial qui cherche à les rendre invisibles. En embrassant *ashlaa'*, ils transforment les vestiges de la violence en une source de pouvoir, réaffirmant leur identité et leur avenir.

Même au milieu d'atrocités incompréhensibles, les Gazaouis enseignent au monde comment l'amour et la créativité peuvent émerger des temps les plus sombres. À travers leurs paroles et leurs actes, ils montrent que l'humanité persiste, même face à ceux qui tentent de l'effacer. *Ashlaa'* n'est pas seulement un acte ontologique de refus ; il est certes un symbole de perte, mais aussi d'espoir – un appel révolutionnaire à la dignité et au droit à une vie qui vaille d'être vécue. ■

Nadera Shaloub-Kevorkian*, traduction Brooke Maddux

(1) Titre de l'article d'origine : *Ashlaa' and the Genocide in Gaza: Livability against Fragmented Flesh*, de Nadera Shaloub-Kevorkian, publié le 31 octobre, 2024 dans la série *Anthropology in a Time of Genocide: On Nakba and Return* par la *Society for Cultural Anthropology*. *https://culanth.org/fieldsights/ashlaa-and-the-genocide-in-gaza*

(2) Un terme inventé par Joseph Pugliese en 2009 qui traite de l'interaction entre les corps humains et les représentations géopolitiques qui leur sont associées

*Nadera Shalhoub-Kervorkian est une chercheuse de renommée mondiale. Ses recherches et publications portent sur le trauma, les crimes d'État et la criminologie, la surveillance, la violence fondée sur le genre, le droit et la société, et le génocide, membre de *PalGlobal*.
Actuellement : chercheure invitée à l'université de Princeton, États-Unis ; professeure non titulaire à l'université d'Afrique du Sud ; titulaire d'une chaire de droit mondial, Université *Queen Mary*, Londres

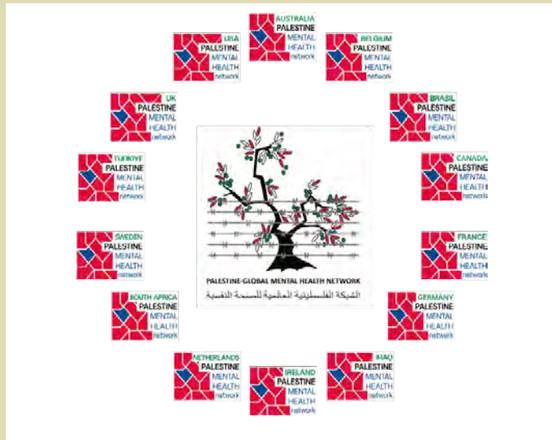

Les réseaux de santé mentale palestiniens

Les réseaux de santé mentale palestiniens (PMHN) sont présents dans 20 pays, dont l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Afrique du Sud, la Suède, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Brésil et la Turquie, chaque réseau conservant l'autonomie de ses politiques, de ses procédures et de ses projets. Ils regroupent les professionnelles de la santé mentale de chaque pays sous l'ombrelle du réseau *Palestine-Global Mental Health Network (PalGlobal)*, qui est dirigé par des membres palestiniens basés en Palestine. Le PMHN a été créé pour défendre la libération de la Palestine et les droits humains par le prisme de la santé mentale, et en réponse au silence qui règne concernant la Palestine dans ce milieu professionnel. Les membres du PMHN viennent de partout dans le monde où les droits du peuple palestinien sont bafoués. Les réseaux dans leur ensemble offrent une plateforme à la fois individuelle et collective, nationale et internationale, pour lutter contre les injustices systémiques et pour affirmer une position éthique face à la complicité mondiale dans l'occupation. Ils agissent à la fois comme des défenseurs et des sanctuaires, créant des espaces de soutien mutuel et renforçant la détermination de ses membres.

Le Réseau francophone pour la santé mentale en Palestine (*Francophone Palestine Mental Health Network* ou FRPMHN) a été créé en 2019 comme réseau initialement français. Il s'élargit en 2024 à la Belgique et a comme vocation de s'étendre à d'autres pays francophones. Il rejoint le Réseau mondial pour la santé mentale en Palestine *(PalGlobal)*, établi le 9 juin 2019 par des collègues palestinien·nes.

Déclaration : *« Nous collaborons avec des organisations nationales et internationales pour fournir des informations et soutenir le débat public sur la Palestine/Israël. Notre réseau organise des actions et offre des ressources pour promouvoir la santé physique et psychique, la libération, la dignité et la justice sociale du peuple palestinien. Nous sensibilisons le public aux problèmes psychosociaux entravant les aspirations des peuples colonisés à une vie digne. Nous reconnaissons l'impact sévère de l'oppression militaire, économique et sociale sur la santé mentale des Palestiniens et Palestiniennes. Nous déplorons les violations des droits humains perpétrées par l'occupation israélienne et identifions cette dernière comme une cause majeure de traumatisme psychologique pour les communautés palestiniennes et israéliennes ».*

Comment peut-on laisser faire ça ?

En tant que spécialiste de la médecine de guerre, Raphaël Pitti a une longue expérience des conflits armés. En janvier et mai derniers, il a effectué deux missions à l'hôpital européen de Khan Younès au sud de la bande de Gaza. Dans cet entretien, il décrit avec émotion un scandale sanitaire inacceptable sur le plan du droit humanitaire.

Fin décembre 2023, l'UNICEF recensait déjà plus de mille enfants amputés depuis le début de l'attaque israélienne. Au printemps dernier, Philippe Lazzarini, le directeur de l'UNWRA, parlait de dix enfants par jour en moyenne qui perdaient une jambe ou les deux. Comment avez-vous vécu ces événements lors de votre séjour ?

Raphaël Pitti : La très grande précarité de la situation nous a ramenés aux pratiques de la guerre de 14 : pas de chirurgie vasculaire possible, pas de matériel qui permettrait de sauver une jambe, l'amputation est donc le seul moyen de conserver les gens en vie. Et puis il y a les infections : l'hygiène prophylactique est quasi inapplicable, ne serait-ce qu'à cause du manque d'eau, et souvent les opérés reviennent avec des plaies surinfectées. La plupart du temps, l'os est atteint. Et dans ce cas, en l'absence d'antibiotiques, on doit ré-amputer plus haut.

Sans anesthésie ?

R. P. : Les anesthésies générales, qui nécessitent du temps et un certain nombre de drogues, sont devenues impossibles. Pour les mêmes raisons, la réanimation a très peu de place. On arrivait encore à faire des anesthésies régionales qui permettent d'intervenir rapidement sur les membres inférieurs. Les produits sont très bon marché, donc on arrive encore à en avoir. C'est la seule chose qui reste. Mais un énorme problème se pose après l'opération : dès que l'anesthésie locale est levée, les gens souffrent énormément. Et en l'absence de produits antalgiques, on ne peut plus rien faire…

Raphaël Pitti en mission à Gaza

De nombreux soignants déplorent de devoir « trier » les patients

R. P. : Dans les situations de guerre ou de catastrophe, on doit toujours gérer des priorités : commencer par les blessés les plus graves pour essayer de sauver le plus grand nombre. Mais on a dû inverser le triage. Les blessés les plus graves, on les laisse mourir, on les considère comme *morituri*, c'est-à-dire avec peu d'espérance de vie en raison du manque de moyens. Autrement, ils consommeraient le peu qu'on a, sans garantie de les sauver, et on n'aurait plus rien pour les autres. Ils sont donc abandonnés. C'est une situation que je n'avais jamais vécue. Il m'était déjà arrivé, en situation de guerre, de considérer des personnes comme *morituri* parce que le crâne avait explosé ou que leur état n'était pas réparable. Mais là, alors qu'on devrait les prendre en charge, on ne le fait pas. C'est insupportable !

La situation est pratiquement devenue ingérable !

R. P. : C'est la misère extrême, une situation de chaos. En mai à Khan Younès, plus de 3 000 personnes vivaient dans les couloirs, ils n'avaient pas d'autres abris. On avait plus de 900 malades pour 400 places et il fallait évidemment gérer les pathologies courantes ; bref, c'était surencombré en permanence. Arrivaient en plus les victimes des bombes, des snipers ou des drones. On les soignait donc par terre, dans l'urgence. Aujourd'hui, la situation s'est aggravée, l'hôpital européen a été vidé en juillet. Sur bientôt cent mille blessés, dix mille sont dans des états extrêmes et devraient être évacués. Mais les Israéliens n'autorisent pas les évacuations. Il faudrait au moins huit mille lits à Gaza, or il y en a à peine plus de mille. Déjà avant le 7 octobre, les six mille lits disponibles étaient insuffisants. Vous imaginez maintenant !

Mais comment font les gens ?

R. P. : La population végète dans la survie, les Palestiniens et Palestiniennes de Gaza ont perdu leur dignité. Il faut voir chaque jour les difficultés pour se laver, aller aux toilettes, trouver de la nourriture, de l'eau potable. Et puis il y a ces massacres, ces bombes d'une tonne qui détruisent tout à 50 mètres à la ronde. C'est une volonté d'extermination : les Israéliens vont jusqu'à détruire au bulldozer les canalisations d'eau, les centres d'épuration. Oxfam, dans son dernier rapport, considère qu'Israël a fait de l'eau une arme de guerre contre les civils. Quant à la dénutrition, elle fait d'énormes ravages, particulièrement chez les personnes âgées et les enfants. J'ai revu en mai une jeune fille avec qui j'avais travaillé en janvier, je me suis demandé si c'était la même. Elle avait juste beaucoup maigri. La situation est absolument catastrophique, les médecins sont épuisés. Chez une personne dénutrie, une diarrhée non traitée après absorption d'une eau non potable, entraîne généralement la mort assez rapidement. En mai, quand on est entrés à Gaza par le poste de Kerem Shalom, les Israéliens ont confisqué les valises, alors que quand on passait par l'Égypte on amenait chacun 25 kg de médicaments. Ils partent du principe que vous allez approvisionner le terrorisme. Tout est terrorisme et ça justifie tout. C'est un absolu scandale humanitaire. Comment peut-on laisser faire ça ?

Propos recueillis par Bernard Devin

Nouvelle violation du droit international : Israël interdit l'UNRWA

La question des réfugiés palestiniens a été traitée dans un dossier de PalSol n° 86 (oct. 2023) mais nous l'abordons à nouveau pour parler, en particulier des attaques israéliennes contre l'UNRWA.

Le 29 novembre 1947, les Nations unies votent le plan de partage de la Palestine mandataire en trois entités : un État juif, un État arabe et une zone internationale pour Jérusalem (résolution 181 de l'Assemblée générale de l'ONU). Dès les derniers jours de décembre 1947, les affrontements commencent entre Britanniques, Palestiniens et Juifs. Le 14 mai 1948, l'État d'Israël est créé.

Le 15 mai 1948, cinq États arabes annoncent qu'ils ne reconnaissent pas le nouvel État d'Israël et l'attaquent. Israël gagne cette première guerre israélo-arabe, occupe Jérusalem-Ouest et d'importants territoires sur la zone prévue pour le futur État arabe, l'Égypte administre la bande de Gaza, et la Jordanie annexe la Cisjordanie.

Entre janvier 1948 et août 1949, 750 000 à 800 000 Palestiniens sont expulsés ou fuient leur terre. Des camps de réfugiés sont construits en urgence en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et dans les pays arabes voisins. Ces Palestiniens, ainsi que leurs descendants, obtiendront le statut de réfugiés.

L'UNRWA [1] est créé pour les réfugiés palestiniens en décembre 1949 par l'Assemblée générale de l'ONU après la fin de la première guerre israélo-arabe et devient le principal soutien pour des millions de Palestiniens. Elle intervient dans les territoires palestiniens, mais aussi au Liban, en Jordanie et en Syrie. Elle fournit une assistance humanitaire et une protection aux quelque 6 millions de réfugiés palestiniens enregistrés.

Définition du réfugié palestinien

Le statut de réfugié dont l'origine remonte aux années 1920 est donné dès 1943 par une « administration des Nations unies [2] », puis après 1945 par l'ONU aux populations déplacées au cours de conflits. Pour les Palestiniens, ce statut est différent :

« Un réfugié palestinien est une personne dont le lieu de résidence normal était la Palestine, pendant au moins deux ans avant le conflit de 1948 et qui, en conséquence de ce conflit, a perdu à la fois son foyer et ses moyens d'existence et a trouvé refuge dans l'un des pays où l'UNRWA apporte de l'assistance. Les réfugiés répondant à cette définition et leurs descendants directs ont droit à une aide s'ils sont enregistrés auprès de l'UNRWA ou vivent dans la zone d'activités de l'UNRWA. »

Les réfugiés palestiniens ne sont pas intégrés par les pays d'accueil (Jordanie, Liban, Syrie), pour ne pas contrevenir au droit au retour stipulé par la résolution 194(III) votée par l'AG de l'ONU en décembre 1948. En 1949 le nombre de réfugiés était 538 000 (sources israéliennes), 720 000 (estimations de l'ONU) et 850 000 (sources palestiniennes), en 2001 ils sont 3,8 millions environ et près de 6 millions en 2018 avec leurs descendants. Ils étaient estimés en 2021 à 5,8 millions, hormis les Palestiniens arabes de la *diaspora* qui ont acquis une nationalité étrangère.

Un tiers des réfugiés vivent dans l'un des 58 camps répartis dans le Moyen-Orient dont dix-neuf en Cisjordanie et onze à Gaza. Les deux autres tiers vivent dans les pays hôtes et ailleurs dans le monde. L'UNRWA fournit des services aux réfugiés dans cinq centres d'opération, qu'ils vivent dans des camps ou non. Cinq services principaux ainsi qu'une aide d'urgence sont assurés, selon les besoins. L'éducation est le principal domaine d'activité de l'UNRWA : plus de 540 000 enfants étudient dans ses établissements scolaires. Cette activité utilise la moitié du budget ordinaire de l'Office et occupe trois quarts de ses effectifs. 684 écoles dispensent gratuitement un enseignement élémentaire et préparatoire (pour l'enseignement supérieur). Dans le domaine de la santé : les médecins travaillent dans 134 dispensaires.

Secours et services sociaux et opérations d'urgence

Le département des secours et des services sociaux fournit une assistance alimentaire, des logements, une aide en espèces, les frais d'hospitalisation ainsi que d'autres services aux plus précaires. Il contribue à réduire la pauvreté par des projets de développement communautaires. Il propose également une assistance technique et financière pour permettre à des centres de dispenser des cours de formation professionnelle, des services de garderies, ainsi que des services psychologiques et sociaux.

Micro-financement : le département du micro-financement de l'UNRWA fournit des services complets visant à aider les ménages et les femmes à fonder des entreprises, à créer et à maintenir des emplois, à accroître les avoirs des ménages, à améliorer l'habitat, à autonomiser les femmes et à réduire la pauvreté. En 2008, il avait accordé, en tout, 23 858 prêts d'une valeur de 30,53 millions de dollars.

Le programme d'urgence de l'UNRWA, lancé en 2000 pour la Cisjordanie et pour Gaza, a pour objectif d'atténuer l'impact des crises qui y sévissent depuis la deuxième *intifada*. En fournissant une aide alimentaire, des emplois temporaires, des abris, des dispensaires mobiles… le programme aide

les personnes les plus touchées, atténue les restrictions importantes imposées aux déplacements qui ont provoqué une crise économique dévastatrice à Gaza et en Cisjordanie.

En outre, en juin 2007, l'UNRWA a lancé un appel d'urgence après la destruction totale du camp de Nahr-el-Bared au Liban, qui a laissé 31 000 résidents en dépendance des opérations d'urgence pour l'alimentation, les abris et une aide financière immédiate. Les besoins avaient alors été estimés à 228 millions de dollars.

Financement de l'UNRWA

L'UNRWA emploie près de 30 000 personnes. Le budget était de 1,17 milliard de dollars en 2022. Il était demandé pour 2023 1,6 milliard de dollars. Le déficit pour 2022 était de 70 millions de dollars. Il couvre les dépenses récurrentes de l'Office dans le domaine de l'éducation, de la santé et des services de secours et d'aide sociale. L'UNRWA dispose de deux sièges, l'un dans la ville de Gaza et l'autre à Amman.

Les opérations de l'UNRWA sont essentiellement financées par les contributions d'États membres, au premier rang desquels les États- Unis et l'Allemagne, et de l'Union européenne. L'UNRWA a besoin de quelque 545 millions de dollars pour que son fonds général puisse continuer à financer ses services de santé, d'éducation et de secours. Le fonds général de l'UNRWA était en 2009 en déficit de 120 millions de dollars. Elle a beaucoup de difficultés à atteindre ses objectifs pour répondre aux besoins des réfugiés de Palestine.

En janvier 2009, l'UNRWA a lancé un plan d'intervention rapide de neuf mois en vue de réunir 345 millions de dollars afin de rétablir des services cruciaux pour les réfugiés de Gaza. En 2017, Trump a annulé la participation étasunienne au budget de l'UNRWA, Biden l'a rétablie en 2021.

Campagne israélienne de dénigrement de l'UNRWA

Pour Israël et ses alliés étasuniens, depuis sa création, l'UNRWA symbolise le droit au retour des réfugiés palestiniens. Ce droit est imprescriptible pour les Palestiniens ; pour les Israéliens, c'est inacceptable.

En mars 2024, Israël a organisé une campagne de désinformation visant l'UNRWA : diffusion de faux organes de presse et de faux comptes sur les réseaux sociaux, employés de l'Agence accusés d'être impliqués dans les attaques du 7 octobre. But de cette campagne : influencer des élus (sénateurs et députés) démocrates étasuniens sensibles à la cause palestinienne. En fait Israël veut profiter de la situation créée par le 7 octobre pour se débarrasser définitivement de l'UNRWA et du problème des réfugiés.

L'UNRWA est accusée de pousser les pays d'accueil à *« perpétuer le statut de réfugiés »*. Israël refuse d'accueillir les réfugiés palestiniens de 1948 et de 1967, et leurs descendants.

Israël reproche aux pays arabes d'entretenir l'idée d'un droit au retour et de refuser une véritable normalisation.

Le 28 octobre le Parlement israélien a voté deux lois visant l'UNRWA, pour mettre un terme à ses opérations Les projets de loi, approuvés à une écrasante majorité par les parlementaires israéliens (92 pour, 10 contre), interdisent aux autorités du pays tout contact avec l'UNRWA et interdisent à l'Agence d'opérer en Israël même.

Les conséquences de ce vote : arrêt de la coordination entre l'UNRWA et les autorités israéliennes, en particulier l'armée essentielle pour le passage de l'aide à Gaza et en Cisjordanie, plus de permis de travail ou d'entrée au personnel de l'Agence.

Cet objectif est poursuivi de longue date par Israël et condamné par la communauté internationale. C'est tout le rôle d'une agence de l'ONU qui est remis en cause par Israël.

Par ce vote Israël met en péril l'aide humanitaire pour des millions de personnes en s'opposant à la Charte de l'ONU et viole une fois de plus ses obligations en vertu du droit international. C'est la dernière étape d'une opération de discrédit et de délégitimation de l'UNRWA, dans le but ultime de la liquider. Israël veut empêcher l'aide aux réfugié·es palestinien·nes et supprimer les services dont ils, elles ont besoin. Des services particulièrement indispensables dans le contexte actuel tant à Gaza que dans les camps de réfugié·es de Cisjordanie où l'UNRWA intervient.

GT Formation

(1) L'UNRWA (L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en anglais : United Nations Relief and Works Agency). Pour plus d'informations : https://www.unrwa.org/

(2) « Création en novembre 1943 de l'Administration des Nations unies pour les secours et la reconstruction (UNRRA), première organisation internationale d'après-guerre, organisme interallié et civil d'entraide de caractère essentiellement technique. L'expression Nations unies désignait alors les puissances alliées et non l'organisation internationale qui sera créée plus tard. » https://www.ofpra.gouv.fr/frise-chronologique/1940

Bibliographie

› Meyer C., Juza P., 2011, *Réfugiés palestiniens, otages de la diplomatie*, Ed. Hermann

› Roy J., 2016, *L'ONU et les réfugiés palestiniens*, L'Harmattan

› Vidal D., Boussois S., 2007, *Comment Israël expulsa les Palestiniens (1947-1949)*, Les éditions de l'Atelier

› Vidal D., Algazy J., 1998, *Le péché originel d'Israël : l'expulsion des Palestiniens revisitée par les « nouveaux historiens » israéliens*, Les éditions de l'Atelier

En 2025 l'AFPS sera en campagne pour la protection du peuple palestinien

Lors du Conseil national de septembre un premier échange a eu lieu sur la nécessité de prendre des initiatives d'ampleur concernant la protection internationale du peuple palestinien. Nous avons décidé de travailler dans deux directions à court et moyen termes.

D'abord, celle d'une mobilisation à caractère international devant le Parlement européen de Strasbourg en lien avec nos partenaires en France et en Europe. Celle-ci a eu lieu le mercredi 27 novembre et a été un vrai succès. L'objectif principal restait de briser le mur du silence sur le sort du peuple palestinien et d'amener le plus grand nombre possible de parlementaires européens à s'exprimer en faveur de sa protection. Pari réussi (cf. compte rendu page 28).

L'autre piste évoquée est plus ambitieuse et s'inscrit dans une durée obligatoirement plus longue. Il s'agit de (re)lancer une mobilisation des opinions publiques internationales afin de peser sur la concrétisation des prises de position des instances internationales. Le souvenir des travaux menés par le Tribunal Russell sur la Palestine entre 2009 et 2014 est dans tous les esprits. Animé par des personnalités intellectuellement et médiatiquement reconnues (Ken Coates, Ken Loach, Nurit Peled, Leila Shahid, Stéphane Hessel, Pierre Galand ou encore Jean Ziegler) il a permis à l'époque de faire avancer le débat international sur la reconnaissance de l'apartheid et en 2014, il a conclu ses travaux en affirmant que le crime d'incitation au génocide et des crimes contre l'humanité ont été commis par Israël à Gaza cette année-là.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation en Palestine de plus en plus dramatique non seulement à Gaza dont la population est soumise au génocide et à la famine organisée par Israël, mais aussi en Cisjordanie y compris Jérusalem-Est où la violence des colons atteint des sommets. Il est urgent d'agir !

Compte tenu de cette urgence, il est difficile d'inscrire notre impératif de solidarité dans le droit fil de ce que fut le Tribunal Russel sur la Palestine entre 2009 et 2014. D'autant plus qu'à la différence de 2009, le mouvement de solidarité peut s'appuyer sur des prises de position importantes des instances internationales pour bâtir des initiatives d'ampleur dès le début de l'année 2025 (Résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU en 2016, ordonnances et avis de la CIJ en 2024, résolution de l'assemblée générale en septembre 2024… votée par la France).

Aujourd'hui, plus personne à part – bien sûr – ses alliés occidentaux et ses dirigeants ne conteste qu'Israël occupe illégalement la Palestine en violation du Droit international et qu'il devra mettre fin à ses exactions en Territoire occupé un jour ou l'autre. Ces points forts n'étant plus à être démontrés, il est cependant indispensable de mener une bataille pour que les instances internationales s'impliquent et les opinions publiques se sentent concernées et se mobilisent. Les avis et résolutions doivent concrètement être appliqués. L'accord de coopération UE/Israël doit être suspendu… Ce qui nécessite une concertation internationale et la mise œuvre de campagnes d'envergure en 2025, notamment sur la question des sanctions.

Pour avoir la moindre chance que de telles initiatives ne restent pas confidentielles et pèsent sur l'opinion publique, il faut qu'elles soient construites progressivement, à l'échelle internationale et qu'elles puissent s'appuyer sur l'engagement de personnalités connues et reconnues, intellectuelles, culturelles, sportives, diplomatiques, d'ONG, de réseaux de solidarités, de syndicats etc. Que ce réseau puisse également impliquer des membres de la société civile palestinienne et internationale.

Nous pensons à des campagnes qui en France pourraient se construire avec tous les partenaires de l'AFPS notamment pour interpeller les autorités françaises sur le thème *« lorsque la France vote une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui condamne la colonisation que fait-elle réellement pour la faire appliquer ? »*

Nous pensons également qu'un espace est ouvert pour mettre en accusation les complicités avérées du génocide en les dénonçant politiquement et juridiquement avec l'objectif de les faire cesser. C'est un chantier qu'il faut maintenant que l'AFPS démarre rapidement. Par contre nous ne pouvons ignorer le paradoxe qui rend notre tâche plus difficile : alors que le Droit international est réellement convoqué par les instances internationales, Israël n'en apparaît pas moins intouchable et sûr de son impunité.

Une campagne pour la protection du peuple palestinien a évidemment comme corollaire l'idée que le génocide doit d'abord s'arrêter et que les génocidaires doivent être désignés et jugés. C'est le sens des décisions de la Cour pénale internationale d'émettre des mandats d'arrêt internationaux contre les responsables israéliens sur lesquelles notre mobilisation doit aussi s'appuyer.

En résumé, le Droit est passé mais comment s'y prendre pour juger les criminels, dénoncer leurs complices en France et en Europe et mobiliser l'opinion publique sur la nécessaire protection du peuple palestinien aujourd'hui menacé dans son existence même ? Des pistes de réflexion sur lesquelles nous devrons avancer en lien avec nos partenaires, et qui demanderont, on le sait déjà une forte mobilisation de tous et toutes. ■

François Rippe

Protection du peuple palestinien : l'AFPS secoue le Parlement européen

Face au génocide en cours à Gaza, au nettoyage ethnique dont est victime le peuple palestinien, à l'accélération de la colonisation, et surtout face à l'indifférence, voire la complicité des puissances occidentales, l'AFPS a décidé lors de son conseil national des 28 et 29 septembre de briser le mur du silence et, entre autres, d'organiser un rassemblement devant le Parlement européen à Strasbourg le 27 novembre.

Près de 1 000 manifestants drapeaux palestiniens flottant au vent, venus de nombreuses villes de France (Lille, Nancy, Metz ou Thionville, Mulhouse et Colmar, Dijon, Chalon-sur-Saône, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Lyon, Grenoble, Valence ou Montélimar, Paris et toute la région parisienne), à l'appel des groupes locaux de l'AFPS et de 60 associations, syndicats, partis politiques rejoints par de nombreuses organisations européennes (Allemagne, Belgique, Suisse, Luxembourg) ont habillé le parvis du Parlement des couleurs vert, rouge, noir et blanc de la Palestine. Ils sont venus clamer aux oreilles des parlementaires européens réunis dans l'hémicycle strasbourgeois leurs exigences pour l'arrêt du génocide à Gaza.

L'Union européenne doit prendre ses responsabilités ! Elle doit exiger que le droit s'applique, agir pour la protection du peuple palestinien, en premier lieu, et de façon urgente s'engager pour obtenir un cessez-le-feu immédiat.

Elle doit tout faire pour l'arrêt de l'agression israélienne et du génocide en cours. Elle doit mettre fin à l'impunité d'Israël en prenant des sanctions à son encontre maintenant ! En particulier la suspension de l'accord d'association le traitant comme un partenaire économique privilégié.

Briser le mur du silence

Grosse ambiance à Strasbourg le 27 novembre. Beaucoup de bruit pour rompre le silence assourdissant de l'Union européenne.

Après Mireille Pelka présidente du groupe local AFPS d'Alsace, et notre présidente Anne Tuaillon, se sont relayé.es sur la plateforme du camion tribune des parlementaires européen·nes italien·nes, espagnol·es, irlandais·es, allemand·es venus rejoindre la foule des manifestant·es. Ils ont condamné l'inaction de l'Union européenne. Prestation puissante de Mounir Satouri (les Écologistes) réclamant *« la rupture de l'accord d'association, qui n'a plus de raison d'exister, puisque conclu à l'époque pour encourager le processus de paix »*. Manon Aubry, Rima Hassan autres parlementaires françaises sont également intervenues, au milieu de leurs collègues espagnol·es, allemand·es, suisses. L'Italienne Cécilia Strada ayant dénoncé *« le double standard »* concernant l'application des décisions de la CPI, le Belge Marc Botenga soulignant *« la complicité de l'Union européenne si elle ne se décide pas à condamner le génocide en cours à Gaza »*.

Protection du peuple palestinien

› Lana Sadeq, pour le Forum Palestine citoyenneté a témoigné de la situation en Cisjordanie,

› Yoav Shemer Kunz de *Tsedek !* a démasqué l'instrumentalisation de l'antisémitisme,

› Doris Ghannam, venue d'Allemagne représentante de BDS Berlin a exigé l'embargo militaire et a appelé au BDS.

› Claude Grégoire du Comité pour une paix juste au Proche-Orient au Luxembourg a rappelé les récents avis de la CIJ sur l'illégalité de l'occupation israélienne et les exigences de l'ONU conformément à la résolution du 18 septembre dernier.

› Bertrand Heilbronn président de la Coordination européenne des comités pour la Palestine (CECP) a présenté la campagne citoyenne européenne pour la suspension de l'accord d'association.

› François Leroux, président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a dénoncé la position de la France qui tente de contourner les mandats d'arrêt de la CPI.

Une conférence de presse à l'initiative de Mounir Satouri s'est dans le même temps organisée à l'intérieur du Parlement européen. Une trentaine de parlementaires y étaient présents. Trois nécessités absolues ont été mises en avant auprès de la présidence de la commission du Parlement européen : la coopération avec la CPI, le soutien à l'UNRWA et l'embargo sur les armes

› Francesca Albanese rapporteure spéciale des Nations unies pour le Territoire palestinien occupé ayant souligné : *« la CPI nous a rappelé que le Droit international surpasse les enjeux politiciens »*.

› Anne Tuaillon, présidente de l'AFPS a conclu l'événement de cette journée en rappelant les mots d'ordre de la mobilisation citoyenne : *« Le respect du droit international même quand il s'agit d'Israël et la protection du peuple palestinien ! »*.

Les participants sont repartis aux quatre coins de France et d'Europe gonflés à bloc pour relayer ces exigences localement. Heureux de ce beau rassemblement réussi, dynamique et joyeux, satisfaits de voir les parlementaires européens se mobiliser.

Alain Desmarest, GL Lorraine-sud

Le Livre noir de Gaza

Agnès Levallois est vice-présidente de l'Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient et chargée de cours à Sciences Po. Elle a été directrice des programmes de langue arabe de France 24. Elle vient de publier le *Livre noir de Gaza* (1), un terrible réquisitoire qui compile des dizaines de rapports, d'analyses et de témoignages de médecins, de journalistes et d'enquêteurs des organismes internationaux ou d'ONG.

Agnès Levallois, que retenez-vous de l'étude approfondie que vous venez de réaliser ?

A. L. : Je suis bouleversée par la stratégie israélienne, par cette volonté de tout détruire pour que la vie à Gaza soit impossible. Ils font tout exploser. Et quand les bombes ne suffisent pas, ils finissent à la dynamite : églises, mosquées, jusqu'aux cimetières ; ils détruisent les bâtiments historiques, les écoles, plus rien ne doit tenir debout. La terre est incultivable pour des années en raison des tonnes de produits pathogènes qui ont été déversés. L'armée parachève l'invisibilisation des Palestiniens. Et cette stratégie ne leur pose aucun problème moral puisqu'ils ne voient que des *« animaux humains »*.

Effectivement, les rapports que résume votre livre montrent à quel point les destructions dépassent toute mesure.

A. L. : Les bombes d'une tonne utilisées vont très largement au-delà de ce qui serait nécessaire pour atteindre des combattants. Elles sont faites pour tuer le plus de monde possible. Tout cela est parfaitement clair. Mais on continue de faire semblant de croire qu'il s'agit de combattre le Hamas. Nombreux sont ceux qui refusent la réalité, car beaucoup de gens ne veulent pas voir ce qu'est devenu Israël. C'est tellement plus confortable de relayer les communiqués de l'armée. La multitude des rapports d'ONG, qui convergent pourtant de façon accablante, est quasiment ignorée par la plupart des politiques et des journalistes.

Entre aveuglement et mauvaise foi, on a du mal à comprendre ce déni, ce refus de la réalité !

A. L. : C'est un conflit « hors-norme ». Littéralement. Parce qu'Israël n'est pas un État comme un autre. On n'accepterait pas le tiers si ça venait de n'importe quel autre pays dans le monde. Mais là, on ne veut pas entendre les témoins, même les plus expérimentés, qui disent tous qu'ils n'avaient jamais vu ça. J'ai encore en tête le témoignage de cette réanimatrice de Médecins sans frontières que j'ai croisée sur un plateau de télévision. Elle était stupéfaite de la puissance destructrice des bombes utilisées dans de si petits espaces, de cette volonté d'écraser, de tout détruire.

***« L'âge le plus fréquent des victimes à Gaza est de 5 ans. C'est une guerre contre les enfants »* a déclaré Josep Borrell le haut représentant de l'UE à Bruxelles. Quelle est votre réaction à ce constat vertigineux ?**

A. L. : J'ai du mal à supporter l'indécence des polémiques sur les chiffres. Tous les spécialistes répètent que les données du ministère de la Santé de Gaza sont en fait sous-estimées. On sait que nombre de ceux qui disparaissent en raison de la famine, du manque de soin, ou à cause de l'eau polluée ne sont pas comptés. On sait que beaucoup de mères ne parviennent pas à nourrir leurs nouveau-nés et que les bébés s'éteignent doucement. Tout ça à cause de la famine organisée par un pays qui bloque l'entrée de l'aide humanitaire. Et au milieu de tout ça les enfants meurent. C'est monstrueux.

Face à cela, la seule chose à faire est de rendre compte sans cesse des faits. C'est ce à quoi vous vous attachez avec votre livre.

A. L. : Bien sûr. Mais même ça, on a parfois l'impression que ça ne fonctionne pas. Il y a des gens qui réussissent à nier, qui distillent le soupçon et tentent de vous faire passer pour soutien du terrorisme ou pour antisémite, simplement parce que vous avez essayé de rappeler des éléments de contexte. On doit affronter sans cesse des contrevérités, des *« faits alternatifs »* à la Donald Trump. C'est épuisant. Mais c'est un combat qui en vaut la peine !

Propos recueillis par Bernard Devin

(1) Le Livre noir de Gaza. *Rapports réunis et présentés par Agnès Levallois. Préface Rony Brauman, Ed. Seuil, octobre 2024,272 p.*

Ce livre s'attache aux faits. Il est préfacé par Rony Brauman qui précise d'emblée qu'*« aucune population n'a subi des bombardements d'une telle intensité, aucune guerre récente n'a tué autant d'enfants »*. Un an après le début de l'offensive israélienne, cet ouvrage d'Agnès Levallois propose une synthèse des principaux rapports des ONG internationales, palestiniennes ou israéliennes, des enquêtes d'experts, des articles de presse ainsi que des contributions inédites de consultants indépendants et de responsables d'ONG. Sont ainsi documentés une multitude de faits qui relèvent du droit de la guerre et du droit humanitaire : le sort des victimes civiles, l'ampleur des destructions, les attaques contre les journalistes, les humanitaires et les personnels de santé, l'arsenal utilisé… Dans un dernier chapitre, intitulé « rendre des comptes », les décisions très documentées de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale sont analysées par l'expert judiciaire Johann Soufi. Faut-il pour autant considérer que *« L'ère de l'impunité pour les décideurs israéliens est révolue »*, comme l'affirme cet article du 20 mai 2024 de l'ONG israélienne *B'Tselem*, pour qui les crimes commis à Gaza *« illustrent la dérive irrésistible d'Israël vers un abîme d'immoralité »*? Il faudra sans doute un peu de patience face à l'obstination de tant de décideurs occidentaux à tolérer l'indéfendable. Une chose est certaine cependant : de telles forfaitures ne pourront pas durer éternellement.

BD

Dessiner pour résister

Mohammad Sabaaneh est un des rares illustrateurs et caricaturistes palestiniens. Son travail lui vaut de nombreux prix [1]. Originaire de Kabatia, près de Jénine, il vit actuellement à Ramallah.

Ses dessins publiés dans la presse, y compris internationale, ses livres [2], ne plaisent pas à l'occupant. Est-ce la raison de son emprisonnement pendant trois mois en 2013 ? Mais, questionner *« le pourquoi d'une incarcération »* correspond pour lui à légitimer le rôle d'Israël dans la privation de liberté. Alors que la raison principale est simplement d'être Palestinien !

On trouve Mohammad Sabaaneh également sur les réseaux sociaux. *« Parce que j'ai publié ce qui s'y passait (en Palestine), mes comptes ont été supprimés et, avec eux, plus de quinze années de travail d'information suivi par des centaines de milliers d'abonnés ; de la même façon que l'occupant souhaite faire disparaître les Palestiniens. »*

De même, censurées par les plateformes qui *« modèrent »*, de nombreuses vidéos postées depuis Gaza, ces témoignages de l'impossible vie, sont retirées des réseaux sociaux. Pour parer au manque d'images : une humiliation supplémentaire ? Il se met à archiver et sauvegarder les traces de ce qui est en train de se passer : trente secondes pour un bref aperçu de l'enfer que vivent des êtres ni plus ni moins humains que nous… qui serviront de titre à son livre. Comme il craint aussi que ses dessins ne lui soient volés, il les réalise en double.

Ainsi, illustrées par 92 dessins qui sont la reproduction de scènes bien réelles, il s'attache à libérer ces histoires. Tracées sur papier à l'encre de Chine, aucune solution liquide ne pourra les gommer. L'encre est indélébile comme l'est le sang qui coule dans les rues de Gaza, dans ses hôpitaux et sur les visages de ses enfants que rien, jamais, ne pourra effacer de nos mémoires.

Mohammad Sabaaneh dédie son livre à son amie Maisara Baroud, artiste palestinienne, à Nadal Alwhedi, son ami de Gaza, journaliste et caméraman disparu, dont il est sans nouvelle depuis le 7 octobre et à son frère Thameer kidnappé, et aujourd'hui dans une prison israélienne.

C'est un livre précieux, brutal, horrible, au graphisme esthétique [3]. Dans la préface l'historienne Nadia Naser-Najjab précise : *« l'art de Sabaaneh amplifie les voix et les récits palestiniens et documente ce que d'autres s'évertuent à dissimuler, voire à supprimer, en préservant des images, des expériences et des traumatismes qui, autrement, seraient ignorés ou négligés, condamnés à l'invisibilité et, finalement, à s'évanouir dans les limbes de l'Histoire. »*

De son côté Ilan Pappé – qu'il a rencontré en Angleterre lors d'une conférence sur l'art visuel – écrit : *« Les dessins de ce livre […] comme les événements qu'ils décrivent […] nécessitent plus que jamais de pareilles mises en perspective afin de contrer la propagande israélienne et ses soutiens dans le monde entier […] [qui n'ont] cessé de répéter que cette attaque était un chapitre de l'histoire de l'antisémitisme, et même du nazisme. »* Absurdité totale démentie par l'histoire de la lutte palestinienne et par une position morale ferme qui fait la distinction entre des actes condamnables et leur lien avec un combat justifié pour la libération. ■

Mireille Sève avec l'autorisation de Mohammad Sabaaneh pour les planches

(1) Dont : troisième lauréat du prix de la BD arabe en 2013 ; premier prix du Festival international de la caricature de l'Estaque, à Marseille en 2017. Lauréat du *Palestine book award* au RU en 2022
(2) *White and Black* (2017) éd *Just World Book* ; *Je ne partirai pas, mon histoire est celle de la Palestine* 2021 ; 30' à Gaza (2024) Ed Alifbativa
(3) Inspiré du cubisme et de Guernica peint par Picasso
Lien vers l'émission (56') réalisée le 11/10/24 par radio Zinzine en présence de Mohammad Sabaaneh et de son éditrice *http://www.zinzine.domainepublic.net/?ref=9622*

L'apartheid israélien, une impasse tragique

Écrit par Jean Francheteau, ce livre se place « sous l'égide du Droit international ». Il revendique l'impartialité des faits et l'objectif – effectivement atteint – d'être un ouvrage de vulgarisation. C'est aussi une mine d'informations.

Rédigé en 2023, édité en mai 2024, certains textes ont été remaniés *in extremis* afin d'intégrer les bouleversements du 7 octobre. En particulier l'épilogue apporte d'importantes précisions sur les faits tels qu'ils ont pu être retracés depuis par différentes sources israéliennes et européennes. Il remet ainsi en cause les mensonges sans vergogne abondamment relayés par la plupart des politiques et des médias occidentaux. De même, il analyse le discours qu'avait prononcé le 7 octobre Ismaël Haniyeh, chef du Bureau politique du Hamas. Paru sur *YouTube*, il fut immédiatement censuré avant d'être repris une semaine plus tard sur le site d'Orient XXI [1] dans un article de Sophie Pommier. Ici encore la propagande israélienne est sérieusement bousculée.

Au demeurant, au long de ses 371 pages, ce livre est très documenté. Chacun des 14 chapitres prend la forme d'un quasi-dossier sur le thème traité. Ainsi, la présentation du sionisme en début d'ouvrage s'appuie sur une description chronologique de chacun des chefs de gouvernement qui se sont succédé depuis la création de l'État d'Israël. L'auteur montre ainsi la constance des positions, y compris celle du « faiseur de paix » qu'était Yitzhak Rabin, dont le projet était *« un État d'Israël supervisant sous forme d'un protectorat une forme d'autonomie palestinienne »*. Plus loin, la présentation des réfugiés en exil fait un tour d'horizon fort utile des diasporas et des pays d'accueil. Plus loin encore, sont dressés les portraits d'une quinzaine d'ONG palestiniennes parmi les plus importantes. De même pour la solidarité en Israël. En fin d'ouvrage, la littérature poétique palestinienne réfère à 46 auteurs, décrits un à un. Même chose pour le théâtre, les arts plastiques, la musique ou le cinéma : une profusion de films et de réalisateurs sont présentés. On regrettera néanmoins l'absence de bibliographie. De même, quelques renvois ou notes de bas de page auraient parfois été utiles pour approfondir une question. Cette réserve ne remet cependant pas en cause la fiabilité et la rigueur de ce livre qui constitue une mine d'informations à laquelle se référer. ■

Bernard Devin

(1) *https://orientxxi.info/magazine/la-strategie-a-quitte-ou-double-du-hamas, 6788*

Palestine Solidarité

Gestion des retours : Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire 75011 Paris

COLOMBELLES CAEN
MF PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

La fin d'une année et le début de la suivante sont des périodes propices aux bilans, aux projets et aux vœux, nous ne dérogerons pas !

2024 aura été une année particulièrement sinistre et menaçante pour la Palestine et son peuple. En Cisjordanie, où à Jérusalem-Est, les meurtres, les attaques, les arrestations et les destructions provoqués par l'armée d'occupation sous l'égide du gouvernement et de sa politique coloniale d'extrême droite, bien suivie par les colons. Tandis qu'à Gaza, un génocide, – et un écocide –, reconnu par les instances juridictionnelles internationales, des rapports précis, soutenus par quelques personnalités, doit imposer aux États de prendre leurs responsabilités pour préserver le droit international et notre humanité.

2025 devra marquer – enfin – le début du respect du droit et la fin de l'impunité d'Israël alors que la CIJ et l'AG de l'ONU ont marqué une étape importante dans ce sens. Sans illusion, puisque nous savons que seules les convictions des personnes éprises de justice pourront avec la force de leurs engagements faire respecter ces résolutions et faire émerger la volonté politique nécessaire.

En France, comme Christiane Hessel – qui a choisi de nous quitter – disons à E. Macron : *« Laisser perdurer l'idée que soutenir les droits des Palestiniens est équivalent à une prise de position hostile vis-à-vis de la communauté juive, revient à détourner l'attention du problème majeur [...] Je vous exhorte [...] sortez de la banalité du discours par un exploit : celui de vous intéresser à l'émancipation et à l'avenir de la Palestine et de ses habitants [...] Contribuez à définir un objectif positif pour la société palestinienne [...] l'histoire se souviendra de ceux qui auront eu le courage de la clarté et de l'ambition... ».*

Toute l'équipe de la rédaction vous souhaite ardeur et témérité dans vos combats ; bonheur et joies en retour.

Mireille Sève

Trimestriel édité par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Directrice de publication : Anne Tuaillon
Comité de rédaction : Anne Catherine Charrier, Bernard Devin, Jacques Fontaine, Jacques Fröchen, Odile Kadoura, Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy, Mireille Sève
Présidente de l'AFPS : Anne Tuaillon
Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy
CPPAP : N° 0928 G 83106
Imprimerie : Printcorp
37, avenue des Châtelets
22440 Ploufragan

Palestine Solidarité
janvier 2025

redaction-palsol@france-palestine.org
www.france-palestine.org
Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des analyses, des interviews, des informations culturelles, ou sur la vie de l'association et les activités de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :
7 € pour les adhérents à l'AFPS
12 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !